



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 mai 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil de sécurité sur la mission effectuée dans la région du bassin du lac Tchad (Cameroun, Tchad, Niger et Nigéria) du 1^{er} au 7 mars 2017

I. Introduction

1. Dans sa lettre datée du 25 janvier 2017, le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que le Conseil avait décidé de dépêcher une mission dans la région du bassin du lac Tchad (Cameroun, Tchad, Niger et Nigéria) du 1^{er} au 7 mars 2017. La mission était codirigée par les Représentants permanents de la France, du Sénégal et du Royaume-Uni. On trouvera dans les annexes I et II la composition de la mission et l'énoncé de son mandat.

II. Cameroun

2. Les membres du Conseil de sécurité se sont rendus au Cameroun du 2 au 3 mars. À leur arrivée à Yaoundé, ils ont été accueillis par le Ministre des relations extérieures et par la Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire des Nations Unies, Mme Najat Rochdi. En soirée, ils ont assisté à un dîner organisé par le Ministre délégué aux relations extérieures, des membres de la communauté diplomatique et des chefs d'organismes des Nations Unies. Le 3 mars, les membres du Conseil ont tenu des réunions à Yaoundé avec l'équipe de pays des Nations Unies et plusieurs responsables nationaux, notamment le Président et le Premier Ministre, ainsi que d'importants membres du Gouvernement. Après une conférence de presse, ils se sont rendus à Maroua, dans la région de l'Extrême-Nord, où ils ont rencontré le gouverneur et d'autres responsables locaux, des chefs religieux, des responsables militaires, un représentant du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ainsi que plusieurs déplacés et des réfugiés, dont deux anciens otages de Boko Haram. Au début de chaque réunion, le Royaume-Uni, en tant que cochef de file et Président du Conseil de sécurité pendant le mois de mars, a exposé l'objet de la visite et sollicité le point de vue des différents interlocuteurs sur la situation et les difficultés rencontrées.

A. Yaoundé

Réunion avec le Président

3. Lors de sa rencontre avec les membres du Conseil de sécurité, le Président Paul Biya, accompagné des Ministres des relations extérieures, de l'administration



territoriale et de la défense, a expliqué que le Cameroun affrontait Boko Haram depuis 2013 dans une guerre qui avait essaimé à partir du Nigéria. Il en a souligné le coût humain élevé, plus de 2 000 civils et 250 militaires ayant été tués depuis le début des violences. Il a déclaré que l'armée camerounaise était à la pointe du combat contre Boko Haram, dont le coût financier énorme s'était élevé à 343 milliards de francs CFA pour deux ans (équivalant à 558 millions de dollars des États-Unis), ce qui représentait près de 2 % du PIB. Le Président a noté que Boko Haram avait certes été affaibli par les résultats de la Force multinationale mixte (FMM), mais le groupe restait opérationnel. Il a informé le Conseil que plusieurs infrastructures avaient été détruites, provoquant le déplacement de plus de 200 000 civils et l'arrivée de quelque 86 000 réfugiés en provenance du Nigéria. Il a indiqué que de tels mouvements faisaient peser une lourde charge sur le Gouvernement, s'agissant de la construction de nouvelles écoles et de la fourniture de l'aide alimentaire et des services sociaux de base. Il a demandé le soutien de la communauté des donateurs pour améliorer la capacité de résilience des populations, en particulier des femmes et des enfants. Tout en saluant les résultats de la Conférence humanitaire d'Oslo pour le Nigéria et le lac Tchad, il a relevé que l'attention exclusive portée sur les besoins humanitaires devait désormais céder la place à un engagement actif en faveur de la relance économique, de la création de moyens de subsistance et de la reconstruction. Il a ajouté qu'il était nécessaire de mettre en œuvre des programmes de démobilisation, de déradicalisation et de réinsertion des ex-combattants de Boko Haram, pour que s'ouvre une ère d'espoir. Le Président Biya a remercié l'Organisation des Nations Unies pour son action, notant que la visite du Conseil attestait de l'excellence de la coopération avec l'Organisation.

4. Les cochefs de file du Conseil de sécurité ont informé le Président de l'objet de la mission, à savoir appuyer et saluer les efforts entrepris par le Cameroun pour lutter contre le terrorisme et rendre hommage à ceux qui ont sacrifié leur vie. Les membres du Conseil ont salué la signature, le 2 mars 2017, de l'Accord tripartite entre le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les Gouvernements camerounais et nigérian et ont félicité le Cameroun d'avoir généreusement accueilli de nombreux réfugiés. Ils ont également souligné la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la crise, les défis environnementaux, la question des droits de l'homme et la nécessité d'accroître les investissements et d'encourager le développement dans la région de l'Extrême-Nord, et ont sollicité des éléments d'information sur les mesures prises par le Gouvernement à cet égard. Le Président a indiqué que son pays comptait sur l'appui de la communauté internationale au plan militaire, notamment en ce qui concernait la fourniture de matériel et la formation des troupes. Il a également relevé que les attaques de Boko Haram et les opérations anti-insurrectionnelles qui en résultaient se traduisaient par un coût économique considérable pour le pays, ajoutant que les quelque 200 000 personnes déplacées du fait des combats devaient retrouver une vie normale. Le Président a déclaré que la population camerounaise avait contribué financièrement à un fonds d'urgence en faveur de la lutte contre Boko Haram et que le Gouvernement avait mis en place des groupes d'autodéfense qui contribuaient à la collecte de renseignements. Il a noté que le Tchad, le Niger et le Nigéria consacraient également d'immenses efforts à la lutte contre Boko Haram. Il a demandé à la communauté internationale d'aider la région à éliminer le groupe, notamment après son allégeance à l'EIL/Daech, qui constitue une menace pour la paix et la sécurité mondiales. Le Président a adressé ses remerciements sincères à l'ONU pour son appui au Cameroun.

5. Le Ministre des relations extérieures a informé les membres du Conseil que certains déplacés, essentiellement des femmes et des enfants, avaient bénéficié

d'une aide de l'État, par l'entremise du fonds de secours créé pour aider les déplacés et la population locale. Il a ajouté qu'avec l'appui de la communauté humanitaire des Nations Unies, le Gouvernement avait établi le Plan d'aide humanitaire de 2017, dont les besoins étaient estimés à 360 millions de dollars. S'agissant de l'Accord tripartite, il a indiqué que le Cameroun remplirait ses obligations et veillerait à ne pas refouler les réfugiés.

Réunion avec le Premier Ministre et le Gouvernement

6. Lors de sa rencontre avec les membres du Conseil de sécurité, le Premier Ministre Philémon Yang a déclaré que la lutte contre l'impact de Boko Haram représentait une tâche considérable pour son Gouvernement. Il a signalé qu'on dénombrait des milliers de réfugiés et de déplacés dans la région de l'Extrême-Nord en proie au conflit. Il a remercié le HCR des efforts qu'il consacre à la résolution de cette crise. Il a souligné que l'appui de la communauté internationale était nécessaire pour éradiquer Boko Haram.

7. Le Ministre délégué à la Présidence chargé de la défense a remercié les États membres du soutien qu'ils apportaient aux opérations militaires engagées par le pays contre Boko Haram et aux interventions humanitaires qu'il menait. Il a en particulier salué l'aide bilatérale apportée par la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, l'Italie et le Royaume-Uni. Boko Haram avait causé la mort de plus de 200 soldats et 2 000 civils dans le pays. Le Ministre délégué a relevé que des progrès importants avaient été accomplis dans la coopération militaire bilatérale avec le Nigéria depuis l'arrivée au pouvoir du Président Muhammadu Buhari. Il a informé les membres du Conseil qu'au cours des six mois précédents le Cameroun et le Nigéria avaient renforcé les activités de la Force multinationale mixte de part et d'autre de leur frontière. Le Ministre a affirmé que les opérations de la Force avaient fait reculer Boko Haram et que le groupe se livrait, avec les attentats-suicides et les engins explosifs improvisés, à une guerre non conventionnelle. Il a informé les membres du Conseil que le Gouvernement préparait des mesures en vue de réinsérer les transfuges de Boko Haram. Il a noté que la plupart des combattants de Boko Haram n'étaient pas camerounais. Parmi ceux capturés, jugés et emprisonnés, 80 à 90 % étaient étrangers. Le Ministre a déclaré que Boko Haram avait certes été durement frappé par les opérations militaires, mais qu'aucune défection n'avait jusque-là été observée. Le Gouvernement collaborait avec les groupes confessionnels pour envisager ce qui pouvait être prêché dans les mosquées. Le Ministre a fait observer que le Gouvernement évitait de qualifier Boko Haram de groupe djihadiste, arguant au contraire qu'il était composé de terroristes et de bandits qui décapitaient des musulmans dans les mosquées. Il a conclu que le Gouvernement consacrait, pour assurer la sécurité, d'importantes ressources qui pourraient être affectées à d'autres priorités.

8. Le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation a déclaré que le Cameroun accueillait quelque 65 000 réfugiés nigériens dans un camp situé dans la région de l'Extrême-Nord, en plus des 150 000 réfugiés centrafricains présents dans l'est du pays. Les besoins alimentaires des réfugiés étaient satisfaits et leur sécurité était assurée. Il a noté qu'il y avait dans les camps un nombre élevé de femmes et d'enfants. Les enfants étaient scolarisés avec l'aide de l'ONU et d'autres partenaires bilatéraux pour éviter qu'ils ne tombent entre les mains de Boko Haram. Le Ministre s'est félicité de la signature de l'Accord tripartite entre le HCR et les Gouvernements camerounais et nigérien, qui devrait permettre la normalisation et le retour progressif des réfugiés au Nigéria. Il a fait observer que l'accord établissait les responsabilités qui incombaient à chaque pays pour un retour volontaire, dans la dignité et la sécurité, des réfugiés nigériens, dont la réinstallation devait s'effectuer dans de bonnes conditions. Il a indiqué qu'une commission tripartite, composée de

deux membres du Cameroun, du Nigéria et du HCR, avait été chargée de mettre en œuvre le programme de retour. Il a ajouté que des missions seraient menées pour vérifier les conditions qui prévalent dans les régions amenées à accueillir les réfugiés. Il a répété que les retours s'effectueraient sur la base du volontariat, conformément au droit international. Il a également noté qu'un groupe d'experts aiderait sur le terrain les parties à recenser les personnes désireuses de regagner leur pays. Le Ministre a indiqué que le Gouvernement s'efforçait également de réformer les écoles coraniques afin de compléter l'enseignement religieux par une formation professionnelle et de donner ainsi aux jeunes les compétences nécessaires pour obtenir un emploi et leur permettre d'échapper aux griffes de Boko Haram. Le Gouvernement faisait également en sorte que les responsables religieux n'incitent pas à l'extrémisme, conscient que la coexistence entre les communautés religieuses était une spécificité de la société camerounaise. Le Ministre a souligné la nécessité de lier le développement à la lutte contre le terrorisme. Il a fait observer que, si le Gouvernement avait fait face, sur les plans sécuritaire et militaire, à la situation dans la région de l'Extrême-Nord, il importait de mettre l'accent sur les activités de développement et il a exhorté la communauté internationale à prêter assistance au Cameroun à cet égard.

9. Le Ministre des finances a indiqué qu'outre la crise sécuritaire le Cameroun affrontait également une crise économique, enregistrant une baisse de 40 % de ses recettes malgré un taux de croissance de 5 % depuis 2015. Les conditions de sécurité n'avaient fait qu'alourdir les contraintes budgétaires. Le Ministre a préconisé l'adoption, pour l'après-Boko Haram, d'une démarche globale et souligné la nécessité que le développement, l'investissement et l'éducation des jeunes, notamment des femmes, leur ouvrent des perspectives. Le Ministre de la communication a relevé que Boko Haram utilisait l'Internet pour recruter et mobiliser des fonds destinés au financement de ses activités. Le Ministre délégué auprès du Ministre des relations extérieures chargé des relations avec le Commonwealth a souligné que le Président Biya avait joué un rôle primordial dans la dénonciation de Boko Haram sur la scène internationale, ajoutant que le Gouvernement œuvrait à ce que les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) unissent leurs forces pour affronter ensemble la crise.

Réunion avec l'équipe de pays des Nations Unies et les représentants du corps diplomatique

10. L'équipe de pays des Nations Unies a noté que le Cameroun était le deuxième pays le plus touché par Boko Haram, après le Nigéria. En décembre 2016, 1,6 million de personnes avaient besoin d'une assistance immédiate, un chiffre en hausse de 7 % par rapport à l'année précédente. En l'espace d'un an, le nombre de personnes déplacées avait augmenté de près de 100 %, passant de 93 000 à plus de 190 000. Plus de la moitié de la totalité des déplacés se trouvaient dans le département du Logone-et-Chari. En outre, quelque 85 000 réfugiés nigériens avaient cherché refuge dans la région de l'Extrême-Nord, dont 60 000 environ vivaient dans le camp surpeuplé de Minawao. L'équipe de pays des Nations Unies a souligné que tous les retours de réfugiés devaient s'effectuer sur la base du volontariat, dans la sécurité et la dignité et que depuis janvier 2016, des dizaines de milliers de réfugiés nigériens avaient été contraints au retour. De fait, la semaine précédant la visite du Conseil de sécurité, 300 femmes et filles auraient été reconduites de force dans leur pays. À cet égard, la signature de l'Accord tripartite entre le HCR et les Gouvernements camerounais et nigérien allait dans la bonne direction. L'équipe a indiqué que 52 millions de dollars avaient été mobilisés

en 2016 pour l'intervention humanitaire dans la région de l'Extrême-Nord, ce qui avait permis de sauver des vies; néanmoins, certains secteurs, tels que l'éducation et le logement, restaient notoirement sous-financés. En 2017, près de la moitié des personnes dans le besoin bénéficieraient d'une aide humanitaire et il faudrait mobiliser 190 millions de dollars pour parer aux situations les plus urgentes dans la région de l'Extrême-Nord.

11. L'équipe de pays des Nations Unies a observé qu'entre 2014 et 2017, 75 attentats-suicides avaient été commis au Cameroun, dont 46 par des femmes et des enfants. La crise provoquée par Boko Haram avait aggravé la vulnérabilité des jeunes femmes dans la région de l'Extrême-Nord, où 60 % des femmes se mariaient avant l'âge de 18 ans et donnaient naissance à une moyenne de 6,6 enfants contre 3,1 à Yaoundé. À cause de Boko Haram, 33 % des ménages étaient dirigés par des femmes et le mariage précoce, mécanisme de survie économique, était devenu pour les femmes une stratégie de protection. La violence sexuelle et sexiste était un moyen couramment utilisé pour terroriser et intimider. Les jeunes femmes avaient peur d'aller chercher du bois de feu et évitaient d'être vues dans les lieux publics par crainte d'être attaquées. L'équipe de pays des Nations Unies a noté que des hôpitaux et des écoles avaient fermé dans la région de l'Extrême-Nord et que les services sociaux faisaient défaut. S'agissant des enfants, elle a relevé plusieurs problèmes, notamment l'âge particulièrement bas de la responsabilité pénale (10 ans) et l'absence de système de justice pour les mineurs. L'équipe de pays des Nations Unies prêtait son concours aux autorités en menant un travail de prévention en collaboration avec les chefs religieux et traditionnels et en entreprenant des activités de protection à l'échelon local.

12. L'équipe de pays des Nations Unies a indiqué que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2018-2020 avait notamment pour pilier le renforcement de la résilience des populations et du système. L'accès aux services, la résilience des populations et la résilience sociale et environnementale constituaient une priorité, en particulier dans le département de Logone-et-Chari. L'équipe, qui s'efforçait de concrétiser le lien entre l'humanitaire, la sécurité et le développement par une évaluation des mesures de relèvement et de consolidation dans les régions du nord et de l'est du pays, avait lancé un appel de fonds en ce sens.

13. La Coordonnatrice résidente a indiqué que le dialogue et la coordination entre les équipes humanitaires et de développement des Nations Unies étaient permanents sur le terrain, comme l'attestait clairement le plan d'aide humanitaire, qui intégrait le relèvement et la résilience, ainsi que le PNUAD qui prenait en compte les questions de malnutrition et de sécurité alimentaire. Ces deux plans ont été harmonisés et ont associé le Gouvernement dès leur phase initiale. L'équipe de pays a souligné qu'il importait de mettre en place une coordination civile et militaire pour protéger l'accès humanitaire.

14. Les représentants du corps diplomatique ont souligné que la diminution de la superficie du lac Tchad était l'un des principaux facteurs de la crise dans le bassin, observant que la catastrophe des changements climatiques conduisait à une catastrophe humaine. Ils ont salué le travail mené par l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement camerounais pour régler la crise, ajoutant que ce dernier avait consenti un énorme effort budgétaire et créé une commission interministérielle dirigée par le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation.

B. Maroua

Réunion avec le gouverneur de la région de l'Extrême-Nord, les forces de sécurité, les chefs traditionnels et les maires

15. Lors d'une réunion présidée par le gouverneur de la région de l'Extrême-Nord, à laquelle participaient des officiers supérieurs de l'armée, des chefs traditionnels et des responsables religieux, les membres des forces armées ont fait le point sur les opérations militaires dans l'Extrême-Nord, notamment l'opération « Émergence 4 » menée par l'État camerounais, le commandement du secteur 1 de la Force multinationale mixte et l'opération Alpha. Ils ont également indiqué que leurs troupes étaient étroitement associées aux opérations de la Force multinationale mixte menées au Nigéria et que les forces camerounaises et nigérianes avaient des échanges quotidiens. Ils ont ajouté que les capacités militaires de Boko Haram étaient paralysées et que le groupe ne tentait plus de créer un califat, se livrant désormais à des attentats-suicides, à des raids, à des pillages et à la pose d'engins explosifs improvisés sur les routes principales. Les forces de sécurité travaillaient en étroite collaboration avec les groupes de surveillance de quartier. Du matériel de détection des engins explosifs improvisés et des équipements de protection étaient nécessaires pour les personnes amenées à les manipuler. Des « capacités amphibies », telles que des bateaux à faible tirant d'eau faciles à manœuvrer, étaient également indispensables.

16. Le maire d'une ville de l'Extrême-Nord a indiqué que l'activité économique et le commerce dans la région avaient chuté de 90 % du fait des activités de Boko Haram. Tout en pointant les efforts déployés par Boko Haram pour enrôler des jeunes et le problème du chômage, il a souligné que le groupe ne représentait pas l'Islam et a évoqué le rôle important du Gouvernement, de l'armée et de l'équipe de pays des Nations Unies dans la lutte contre le recrutement. Pour lutter contre cette menace, il a insisté sur la nécessité de mettre l'accent sur le développement, l'éducation et la création d'emplois. Il a noté une amélioration du sentiment de sécurité depuis que les groupes de surveillance de quartier opéraient dans les zones frontalières. La présence d'intervenants humanitaires, notamment dans ces zones, contribuait à stabiliser la situation. Le maire a remercié le système des Nations Unies, notamment la Coordinatrice résidente, pour l'aide apportée, tout en soulignant qu'elle devait être poursuivie.

Réunion avec le Comité international de la Croix-Rouge

17. Lors de sa rencontre avec les membres du Conseil de sécurité, le représentant du CICR a indiqué que le Comité s'efforçait d'améliorer l'accès à la région de l'Extrême-Nord et prenait la mesure des contraintes afin d'adapter ses activités en conséquence. Pour le CICR, l'accès aux zones frontalières, où les populations étaient plus exposées aux attaques de Boko Haram, s'était amélioré. En raison de la fermeture des frontières, des entreprises n'avaient pu ouvrir, les activités commerciales avaient été suspendues et la gestion du bétail était devenue difficile. Le CICR accompagnait les autorités camerounaises dans l'aide qu'elles apportaient aux familles pour retrouver leurs proches ayant déserté les rangs de Boko Haram ou emprisonnés, et faciliter, pour celles qui relèvent de cette dernière catégorie, les visites dans les centres de détention. Le CICR soutenait également les activités agricoles des familles d'accueil en leur fournissant des semences. Il assurait en outre la distribution de l'eau et favorisait l'accès à la santé à la fois pour les personnes déplacées et pour les communautés d'accueil. Il entretenait des réseaux de coordination actifs qui ciblaient les régions où les besoins étaient les plus pressants.

Réunion avec des personnes déplacées et des réfugiés

18. Les membres du Conseil ont écouté plusieurs déplacés et réfugiés leur parler de leurs conditions de vie et des problèmes qu'ils rencontraient, tels que les pénuries d'eau au Camp Minawao qui duraient parfois de deux à trois jours, la difficulté à trouver du bois pour la cuisine, l'absence de possibilités d'emploi pour les réfugiés, notamment de terres à exploiter, en particulier pour ceux qui vivaient au Cameroun depuis longtemps – parfois depuis plus de trois ans. On a également fait état de la surpopulation au camp de Minawao, où les réfugiés continuaient d'affluer, ainsi que du délabrement et de l'insuffisance des infrastructures sanitaires et éducatives.

19. Les membres du Conseil ont également rencontré deux garçons âgés de 14 et 15 ans, qui avaient été enlevés par Boko Haram et étaient parvenus à s'échapper avant d'être arrêtés par les autorités, qui les soupçonnaient d'appartenir au groupe. L'un des garçons a déclaré avoir été enlevé par Boko Haram lors de l'attaque en 2014 de son village, Banki, au Nigéria. Il a expliqué qu'il avait réussi à s'échapper du groupe alors qu'on l'avait envoyé chercher de l'eau, et qu'il était retourné dans son village. Il a toutefois ajouté que son père, craignant que Boko Haram ne revienne le chercher, l'avait convaincu de se déguiser en fille et de franchir la frontière du Cameroun, où il avait été à nouveau arrêté dans un premier temps, car soupçonné d'appartenir à Boko Haram. L'autre garçon, originaire de Gwoza, village nigérian de la frontière avec le Cameroun, a été enlevé en 2013 par Boko Haram et détenu pendant quatre mois avant de réussir à s'échapper au Cameroun. À son arrivée dans ce pays, il a été détenu à la prison centrale de Maroua pendant deux ans et demi en raison de son appartenance présumée à Boko Haram.

C. Observations/principaux enseignements

20. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien sans réserve à l'action que mène le Cameroun contre Boko Haram. Ils se sont dit particulièrement préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire, ont félicité le Cameroun d'avoir généreusement accueilli des réfugiés et ont salué la signature de l'Accord tripartite entre le Cameroun, le Nigéria et le HCR. Le Conseil a aussi engagé le Gouvernement à mettre en place des stratégies, des fonds et des secteurs spéciaux susceptibles de favoriser le développement de la région de l'Extrême-Nord. Il a également souligné la nécessité de défendre les droits des femmes et recommandé que celles-ci soient associées à la fois à l'élaboration et à l'exécution des programmes. Les membres du Conseil de sécurité ont affirmé qu'il importait de combattre le terrorisme, notamment en luttant contre les changements climatiques et la pauvreté, en veillant à la bonne gouvernance, en respectant les droits de l'homme et l'état de droit et en investissant dans l'éducation et le relèvement économique.

III. Tchad

21. Les membres du Conseil de sécurité se sont rendus le 4 mars au Tchad. Ils ont tenu plusieurs réunions à N'Djamena avec des représentants du Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les responsables de la Force multinationale mixte et de l'opération Barkhane. Ils n'ont pas eu la possibilité de rencontrer le Président Idriss Deby Itno, en visite d'État à l'étranger, mais se sont entretenus avec le Premier Ministre et d'importants membres du Gouvernement. Les discussions ont porté essentiellement sur les mesures gouvernementales et humanitaires prises pour régler la crise liée aux activités de Boko Haram, ainsi que sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées par la Force multinationale mixte. La visite a été

l'occasion pour le Conseil de faire part de ses préoccupations s'agissant de la protection des civils lors d'opérations anti-insurrectionnelles et d'appeler au respect constant du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit des réfugiés.

A. N'Djamena

Réunion avec le Premier Ministre et le Gouvernement

22. Lors de sa rencontre avec les membres du Conseil de sécurité, le Premier Ministre Pahimi Padacké a indiqué que le Tchad luttait contre la menace que représentait Boko Haram, pointant le coût économique de ce combat. Les coûts supportés par le Tchad dans le domaine de la sécurité l'avaient été au détriment de l'éducation et de la santé de la population. Les projets de construction étaient à l'arrêt dans tout le pays et il fallait également compter avec les répercussions sociales de l'extension des opérations militaires et de l'accueil des réfugiés et des déplacés. Le Tchad comptait sur le soutien de la communauté internationale depuis le début du problème Boko Haram, mais cet appui tardait à venir. Il supportait le coût des réfugiés et des déplacés, en plus de celui de la lutte contre le terrorisme. Le poids économique qui pesait sur lui et les pays voisins devenait de plus en plus difficile à porter. Près de 70 % du budget de l'État provenant des ressources pétrolières, la baisse du prix du pétrole entraînait une crise économique. Les deux années précédentes, le Gouvernement s'était efforcé de moderniser les finances du pays, initiative que compromettait la crise économique du moment.

23. Le Premier Ministre a noté avec satisfaction la constatation, par les membres du Conseil de sécurité, que la crise du bassin du lac Tchad avait été négligée et constituait une injustice. Il a indiqué que des opérations militaires étaient en cours contre Boko Haram, notamment dans les régions frontalières avec le Nigéria et le Niger, où les activités du groupe continuaient de provoquer le déplacement des populations locales. Au Tchad, la situation humanitaire était dramatique, les atrocités commises par Boko Haram ayant aggravé les conditions d'accueil des réfugiés venus du Darfour, de la République centrafricaine et de la Lybie. Le Premier Ministre a déclaré que, selon les estimations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, plus de 4,7 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire.

24. Le Premier Ministre a souligné qu'il était plus qu'urgent que le Conseil de sécurité appuie la Force multinationale mixte, l'intervention militaire étant nécessaire. Il a ajouté qu'il était impératif d'investir dans le développement de la région, de créer des débouchés pour les jeunes et de favoriser la déradicalisation. Il a réaffirmé que le Tchad n'avait aucun moyen de maintenir à leur niveau actuel les opérations militaires, tant leur poids était insoutenable pour le pays.

25. Le Premier Ministre a affirmé que les questions sécuritaires et humanitaires dépassaient le cadre du bassin du lac Tchad. Carrefour de civilisations, le Tchad était entouré de conflits, notamment au Soudan, au Nigéria, en Libye et en République centrafricaine. Les tentatives menées par l'EIIL/Daech dans l'optique d'une coordination avec Boko Haram se produisaient au moment où les moyens militaires atteignaient leurs limites. La situation dans le sud de la Libye constituait une menace pour le Tchad et plus généralement pour l'Afrique subsaharienne. Le Gouvernement avait dû fermer sa frontière avec la Libye car la menace que faisait peser l'EIIL/Daech s'était déplacée vers la zone frontalière, ce dernier cherchant probablement à unir ses forces à celles de Boko Haram dans le bassin du lac Tchad ou à celles des groupes armés au Darfour. La population tchadienne s'interrogeait sur l'engagement du pays dans la lutte contre le terrorisme, qu'il jugeait au-delà de

ses moyens. Le Gouvernement estimait qu'un échec au Tchad exposerait l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, ce qui expliquait son engagement dans la Force multinationale mixte.

26. Le Premier Ministre a déclaré que les autorités tchadiennes avaient accueilli plus de 1 000 personnes en provenance des zones occupées par Boko Haram. Ces personnes avaient été regroupées et recevaient une aide alimentaire. Certaines d'entre elles s'étaient simplement trouvées dans la zone occupée par Boko Haram. D'autres avaient effectivement fait partie de Boko Haram, mais s'étaient ensuite repenties et avaient décidé de rentrer. Faute de moyens, le Gouvernement avait renvoyé les femmes et les enfants à leurs chefs traditionnels, bien qu'il eût été préférable de leur faire suivre un programme de déradicalisation. Quant aux hommes, ils avaient été envoyés dans un camp, mais beaucoup d'entre eux l'avaient déserté. Le Premier Ministre a réaffirmé que des ressources étaient nécessaires pour accueillir et déradicaliser les personnes qui avaient quitté Boko Haram. Il a également souligné qu'il importait tout autant d'améliorer la situation des populations d'accueil, pour permettre une coexistence pacifique avec les déplacés et les réfugiés.

27. Le Premier Ministre a souligné que la récession des eaux du lac Tchad avait eu des retombées défavorables sur les ressources des populations locales, rendant ces dernières vulnérables à Boko Haram. Il considérait que la recharge des eaux du lac contribuerait non seulement au développement de la région mais également à la stabilité en Afrique. Le Premier Ministre a signalé que la table ronde des donateurs prévue pour la fin de l'année à Paris avait pour objectif d'attirer des ressources destinées à financer le plan national de développement, qui devrait notamment permettre de cibler les zones touchées et de lutter contre le terrorisme. Les ressources permettront également d'assurer aux populations concernées des services de base et de diversifier l'économie.

28. Le Premier Ministre a souligné plusieurs mesures prises par le Gouvernement s'agissant de l'autonomisation des femmes, notamment l'obligation de leur réserver au minimum 30 % des postes de décision et l'adoption d'une loi contre le mariage précoce. Cette dernière mesure devait, notamment, aider les filles à poursuivre leur scolarité. Ces mesures étaient nécessaires, compte tenu des pressions que subissaient traditionnellement les femmes dans la société tchadienne. Il a conclu en remerciant le Secrétaire général et les organismes des Nations Unies présents sur le terrain pour leur soutien en matière d'aide humanitaire et pour les efforts qu'ils consacrent à la consolidation de la paix, à la sécurité alimentaire et au développement durable.

29. Les membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé que, pour lutter contre le terrorisme il fallait également combattre la pauvreté, veiller au respect des droits de l'homme, notamment des femmes et des enfants, qui sont frappés de façon disproportionnée par le terrorisme. Pour lutter contre Boko Haram, une stratégie globale s'imposait.

Visite au quartier général de l'opération Barkhane

30. Les membres du Conseil de sécurité ont effectué une brève visite au quartier général de l'opération Barkhane, où ils ont été informés de la mission de cette opération militaire française mobilisant 4 000 hommes et femmes, 15 hélicoptères et 7 avions de chasse, dont l'objectif principal était de lutter contre le terrorisme au Sahel. L'opération s'attaquait directement aux groupes terroristes et fournissait un appui aux opérations militaires des États membres du G-5 Sahel. Les membres du Conseil de sécurité ont été informés que, s'agissant de la lutte contre Boko Haram, l'opération Barkhane apportait à la Force multinationale mixte un appui sur les

plans du renseignement, de la logistique et de la planification. L'opération Barkhane fournissait également, lorsque cela lui était demandé, du matériel militaire aux armées tchadienne et nigérienne afin de les aider à lutter contre Boko Haram.

Visite au siège de la Force multinationale mixte

31. Les membres du Conseil de sécurité se sont rendus au siège de la Force multinationale mixte, où ils ont rencontré le général de division Lo Adeosun, commandant de la force, ainsi que d'autres hauts responsables militaires. Un exposé leur a été fait sur le mandat de la Force, sa structure de commandement et de contrôle, les conditions de sécurité et la situation humanitaire dans sa zone d'opérations, son organisation administrative et logistique, les résultats qu'elle a obtenus et ses difficultés.

32. Le Conseil de sécurité a été informé des trois attributions principales de la Force multinationale mixte, à savoir : a) créer un environnement sûr dans les zones touchées par Boko Haram, en luttant notamment contre la violence sexuelle et sexiste, en respectant pleinement le droit international et la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme; b) aider les États membres de la Commission du bassin du lac Tchad et le Bénin à mettre en œuvre des programmes de stabilisation dans les zones touchées par les activités de Boko Haram; et c) faciliter les opérations humanitaires et la fourniture d'assistance aux populations touchées. Pour ce qui est des questions de commandement et de contrôle, les membres du Conseil ont reçu des informations sur les trois structures qui composent la Force : une cellule stratégique située au siège de la Commission du bassin du lac Tchad, une structure opérationnelle basée à N'Djamena, et un commandement tactique des secteurs formé d'unités de combat tactique et d'unités de soutien issues des contingents nationaux des quatre pays du bassin du lac Tchad et du Bénin. La Force combat Boko Haram sur le terrain dans tous les pays de la Commission. Ses contingents, qui travaillent en synergie, sont issus aussi bien de pays anglophones que de pays francophones et proviennent des États membres des deux organisations sous-régionales que sont la CEEAC et la CEDEAO. Les opérations de ses contingents et secteurs se déroulent sans renforts extérieurs, à l'intérieur des frontières nationales. Elle dispose d'un effectif de 10 506 personnes sur le terrain, sur un effectif autorisé de 11 256 personnes. Environ 70 % de la composante civile de la Force multinationale a déjà été recruté et déployé et les postes restants devraient bientôt être pourvus. Il s'agit notamment d'un conseiller pour la problématique hommes-femmes et pour la protection de l'enfance, relevant de l'Union africaine. Les membres du Conseil de sécurité ont appris que la composante civile de la Force multinationale comprenait des conseillers pour les droits de l'homme, pour certains déjà déployés dans divers secteurs.

33. Les membres du Conseil ont appris que, par d'énergiques opérations militaires, la Force multinationale avait considérablement fait reculer la menace terroriste constituée par Boko Haram, mais que ce groupe conservait certains réduits dans la zone d'opérations de la Force, notamment sur les îles du lac Tchad. Des opérations conjointes étaient en cours pour libérer ces zones. Entre autres ressources, Boko Haram disposait de combattants rapidement mobilisables, de véhicules blindés de transport de personnel, de missiles sol-air, de mortiers et de pièces d'artillerie; il maîtrisait en outre l'utilisation des engins explosifs improvisés. Il avait commis plusieurs attentats-suicides, dont celui du 3 mars à Maiduguri, où un seul des poseurs de bombe était mort tandis que les autres avaient été arrêtés. Environ 70 % de l'arsenal de Boko Haram provenait du pillage d'installations militaires attaquées par le groupe, mais il existait encore d'autres moyens de se procurer localement des armes de manière clandestine.

34. D'après les informations communiquées aux membres du Conseil, les fonds fournis à la Force multinationale par l'Union européenne et le Royaume-Uni par l'intermédiaire de l'Union africaine n'ont encore été que partiellement décaissés. En ce qui concerne les services de renseignement, la Force a reçu l'appui de l'opération Barkhane (basée à N'Djamena), de l'unité régionale de centralisation du renseignement (basée à Abuja) et de la cellule de coordination et de liaison (installée à N'Djamena). L'opération Barkhane a fourni des renseignements et des ressources pour transporter le matériel. Elle a également mis ses installations à la disposition de la Force multinationale et a contribué à en former le personnel. L'équipe civile d'appui à la mission, chargée de la logistique, a été intégrée à la Force. La semaine de la visite, l'Union africaine venait de livrer à la Force du matériel et des véhicules (15 véhicules simples, 30 véhicules tout terrain et 15 groupes électrogènes) acquis grâce à un fonds britannique de 5 millions de livres.

35. Pour ce qui est des conditions humanitaires dans la zone d'opérations de la Mission, les membres du Conseil de sécurité ont été informés du fait que les activités de Boko Haram menaçaient environ 20 millions de personnes. La Force multinationale a mené ses activités en consultation avec les équipes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG) internationales des quatre pays touchés. Elle a assuré la sécurité des camps de déplacés et de réfugiés et a escorté des missions humanitaires. S'il est vrai que les intervenants humanitaires doivent parfois agir seuls, mais il faut leur assurer une escorte militaire pour éviter les embuscades, les enlèvements et les engins explosifs improvisés de Boko Haram. Depuis janvier 2016, la Force multinationale mixte a libéré au moins 20 570 otages retenus par ce groupe. Elle a insisté sur le caractère indispensable du déminage. Elle a également mis l'accent sur l'excellente coopération qui règne entre ses quatre commandements de secteurs. Elle avait mis 828 terroristes de Boko Haram hors d'état de nuire et en avait arrêté 615. Elle avait en outre obtenu la reddition de 1 300 membres présumés du groupe, qu'elle avait remis aux autorités tchadiennes à Baga Sola. Elle avait détruit 32 camps de Boko Haram et avait dépossédé le groupe d'une partie de son matériel et de son cheptel.

36. Les membres de Conseil de sécurité ont été mis au courant de certaines des difficultés que rencontre la Force multinationale mixte, à savoir, notamment, des plateformes militaires inadéquates, des restrictions de déplacement et des capacités insuffisantes en ce qui concerne le transport amphibie, l'évacuation sanitaire primaire, les combats nocturnes, la détection des engins explosifs improvisés, les renseignements, la surveillance et la reconnaissance. La Force connaît également des problèmes en matière de communications. Elle n'a pu compter sur tout l'appui que l'Union africaine avait convenu de lui fournir. Comme l'ont appris les membres du Conseil, certaines communautés d'accueil ont besoin d'assistance et un million de personnes sont demeurées hors de portée de l'aide humanitaire. En outre, la Force avait procédé à des évacuations de civils dans certaines zones où ceux-ci auraient été une cible facile pour Boko Haram et les avait réinstallés dans les camps de déplacés les plus proches. Les soldats de la Force ont régulièrement suivi des formations en droit international humanitaire.

Équipes de pays des Nations Unies et organisations non gouvernementales internationales et nationales.

37. Le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire a fait un exposé sur la situation humanitaire et le développement au Tchad et a signalé qu'un quart du plan d'aide humanitaire pour le Tchad était consacré aux besoins financiers de la région du bassin du lac. La région du Lac comptait 127 000 personnes déplacées, dont 104 000 déplacés internes, 8 000 réfugiés, pour la plupart nigériens,

et 15 000 rapatriés tchadiens. À ceux-ci s'ajoutaient 394 000 réfugiés soudanais et centrafricains installés pour la plupart à l'Est et au Sud du pays, respectivement. En outre, 100 000 Tchadiens étaient rentrés dans leur pays depuis la République centrafricaine, le Nigéria et le Soudan. La région du Lac était l'une des plus pauvres du pays et le manque de moyens de subsistance adéquats et le poids des déplacés pour les communautés d'accueil y étaient évidents. Avec le Niger, le Tchad était l'un des pays où l'indice de développement humain était le plus faible; dans l'ensemble du pays, les services de base étaient difficilement accessibles, mais cela était d'autant plus vrai de la région du Lac et des zones reculées sur les îles du lac Tchad. D'après le Coordonnateur résident, le pays avait sur ses voisins l'avantage d'être plus facilement accessible, en particulier dans la région du Lac, où 35 organisations humanitaires étaient en activité et plus de 100 membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies étaient en fonctions. La zone souffrait d'une pauvreté chronique et d'un faible développement humain.

38. Le Coordonnateur résident a également indiqué au Conseil que, d'après les informations communiquées à l'occasion de l'appel humanitaire pour le Tchad, 4,7 millions de personnes, soit environ un tiers de la population, seraient tributaires de l'aide humanitaire. La crise humanitaire était le produit de trois composantes : a) l'insécurité alimentaire et la malnutrition : 4,3 millions de personnes étaient touchées par l'insécurité alimentaire, et elles seraient un million à en souffrir gravement à la prochaine saison sèche; b) les migrations et déplacements de population : les réfugiés et rapatriés de la République centrafricaine et du Soudan étaient à présent durablement installés au Tchad et y étaient dans une large mesure intégrés socialement; et c) la crise sanitaire. Les épidémies étaient fréquentes dans le pays, dont les taux de mortalité maternelle et infantile étaient parmi les plus élevés au monde. Le Coordonnateur résident a noté que les donateurs ne considéraient pas le Tchad comme un destinataire prioritaire de l'aide au développement. En 2015, le pays avait reçu 607 millions de dollars au titre de l'aide publique au développement, contre 866 millions pour le Nigéria et 1,2 milliard pour le Mali. Un peu moins de 53 % des fonds demandés dans le cadre de l'appel humanitaire de 2016 avaient été mobilisés. En 2017, le montant demandé était de 589 millions de dollars, dont 121 millions pour la région du Lac.

39. L'équipe de pays des Nations Unies a indiqué aux membres du Conseil que le Tchad se classait au deuxième rang de l'indice de la faim dans le monde, la malnutrition étant responsable de près de 50 % du taux de mortalité de l'enfant. Les agissements de Boko Haram et les fermetures de frontières qui en résultaient avaient exacerbé l'insécurité alimentaire. La fermeture de la frontière avec la Libye avait eu des conséquences sur le marché du bétail. Depuis plus de deux ans, les revenus nécessaires à la survie avaient baissé de moitié. Dans l'est du pays, les réfugiés souffraient de malnutrition. L'équipe de pays des Nations Unies a fait un exposé sur l'épidémie de poliomyélite qui sévissait dans la région du Lac depuis juillet 2016. Les membres du Conseil de sécurité ont été informés de la campagne de vaccinations menée par l'UNICEF à la frontière avec le Nigéria depuis août 2016. L'équipe de pays a indiqué que près de la moitié de la population tchadienne était composée de jeunes de moins de 18 ans, dont la moitié n'étaient pas scolarisés. Elle a insisté sur son programme de déradicalisation, pour lequel elle coopérait étroitement avec les chefs traditionnels et religieux et les organisations de la société civile. Mettant l'accent sur les systèmes de justice traditionnelle, elle travaillait à l'échelon provincial à des questions liées au respect de l'état de droit auprès de la magistrature et de l'appareil judiciaire. Elle consacrait aussi des programmes spécifiques aux femmes, qui composaient près de 52 % de la population. Un quota de 30 % de femmes était prévu dans l'administration pour les postes de prise de décisions. Une partie des problèmes des Tchadiennes provenait de la perception

qu'elles avaient d'elles-mêmes et il fallait donc aussi intervenir en matière d'éducation et de sensibilisation et mettre fin aux mariages d'enfants.

40. Le Coordonnateur résident a noté que l'équipe de pays menait de pair l'intervention humanitaire, les mesures de développement et la planification stratégique, en coopération avec le Gouvernement. Cette nouvelle méthode était pertinente au Tchad, où les problèmes de sécurité dans la zone du Lac étaient avant tout liés à des questions de développement. Le nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement prenait en considération les vulnérabilités de la population. Le Coordonnateur résident a souligné que le Gouvernement devait faire face à une crise financière et budgétaire et qu'il dépendait tous les mois de l'appui des donateurs. Le nouveau plan quinquennal de développement public serait présenté à la table ronde des donateurs prévue à Paris entre avril et juin 2017. La communauté internationale œuvrait avec le Gouvernement de manière à ce que le plan prenne en compte les vulnérabilités humanitaires.

41. Le représentant de la Banque mondiale a présenté la situation économique du Tchad, qui, après avoir atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés en 2014, était au bord de l'effondrement du fait de la chute du cours du pétrole en 2015. La situation économique était difficile, notamment en raison du faible niveau des revenus fiscaux. Le pays avait accumulé des arriérés concernant les salaires, les bourses scolaires et le règlement des créances dues aux entreprises locales. Le secteur bancaire refusait d'accorder des prêts au Gouvernement. La Banque mondiale avait fourni un soutien budgétaire au Tchad en 2015 et en 2016 et s'apprêtait à en faire autant en 2017.

42. Le Coordonnateur résident a noté que le Tchad disposait d'un appareil militaire et d'un système de sécurité étoffés et efficaces – objectif de première importance pour le Gouvernement en raison de la situation des pays voisins et de la traite. Alors qu'en 2015 tous les efforts tournaient autour de la sécurité, les priorités avaient évolué à la moitié de 2016 après que le Président, M. Déby Itno, avait clairement indiqué qu'on ne pouvait combattre le terrorisme sans combattre la pauvreté et le sous-développement. Depuis lors, l'équipe de pays des Nations Unies avait entretenu un dialogue constructif avec le Gouvernement concernant la crise dans le bassin du lac Tchad. Le Gouvernement participait également dans un esprit constructif aux travaux de l'équipe concernant le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le plan national de développement. Il avait sollicité l'accès au Fonds pour la consolidation de la paix et coopérait avec l'équipe de pays et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans des domaines pouvant faire l'objet d'interventions, par exemple les troubles sociaux et les conflits politiques.

43. À propos du rôle de l'Union africaine au Tchad, le Coordonnateur résident a fait savoir que le représentant de l'organisation dans le pays préconisait un appui accru à la Force multinationale mixte, qui, bien qu'opérationnelle, devait encore être fortement soutenue. En sa qualité de nouveau Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki aurait un rôle important à jouer pour assurer une bonne coordination entre, d'une part, le Tchad et la communauté internationale et, d'autre part, l'Union africaine. Le Coordonnateur résident a ajouté que l'équipe de pays entretenait un dialogue fructueux et ouvert avec les missions de l'Union africaine et de l'Union européenne, qui partageaient le même diagnostic sur la marche à suivre.

44. Le Coordonnateur résident a signalé que, depuis la fin du mois de juillet et le début du mois d'août 2016, des vagues de personnes disant avoir quitté les rangs de Boko Haram ou appartenir aux familles d'anciens combattants s'étaient rendues à la Force multinationale mixte. En novembre, ces transfuges étaient environ au nombre de 1 200; ils avaient été placés au centre de détention de Baga Sola. Au début du

mois de décembre, le Gouvernement avait renvoyé les femmes et les enfants dans leurs communautés d'origine. Selon le Coordonnateur, l'équipe de pays pour l'action humanitaire avait effectué une mission dans ces communautés du 10 au 16 février 2017 pour y évaluer les conditions de vie des femmes et des enfants. La mission y avait constaté une situation acceptable, mis à part quelques problèmes de protection. Elle avait cependant repéré un grand nombre de personnes dans les villages des îles du lac Tchad, dont 40 000 personnes dans les îles du Sud, alors que l'on croyait que ces villages avaient été délaissés par leurs habitants pour le continent. Le Coordonnateur a indiqué que les autres détenus avaient quitté le centre de Baga Sola deux semaines avant la visite du Conseil et que le Gouvernement devait encore fournir des explications quant aux conditions de leur mise en liberté. La récente mission de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme avait entretenu un dialogue constructif et fructueux avec le Gouvernement, qui lui avait demandé de l'aide aux fins du triage des transfuges et du renforcement de ses capacités à long terme.

45. À une autre réunion, présidée par le Coordonnateur résident, les membres du Conseil ont rencontré un groupe d'ONG nationales et internationales qui lui ont fait des exposés sur leurs divers domaines de compétence, à savoir notamment la distribution de nourriture, les services de conseil psychosocial à l'intention des personnes traumatisées, et sur le recensement des défis à relever en matière de protection dans la région du Lac, tels que les mariages forcés et la violence sexuelle et sexiste visant en particulier les enfants. Des chefs locaux avaient contacté certaines de ces organisations pour leur faire part des besoins et des revendications des déplacés internes résidant dans leurs villages, qui demandaient notamment qu'on leur procure des moyens de subsistance, soit par un soutien à l'agriculture soit en les aidant à retourner brièvement sur leurs terres pour la moisson. Ces demandes avaient pour la plupart été traitées par les autorités locales ou centrales. Certaines ONG ont insisté sur le fait que les ressources publiques étaient insuffisantes pour répondre aux besoins de la population touchée en matière de développement et de relèvement rapide et ont ajouté qu'elles avaient tenté pour leur part de faire la jonction entre les mesures de secours et les interventions en faveur du développement. Elles ont également noté que les déplacés internes n'étaient pas les seules victimes de la crise, car les communautés d'accueil aussi avaient dû partager leurs maigres ressources avec eux. Une ONG tchadienne a souligné qu'il fallait un « plan de transition » entre l'assistance humanitaire et l'intervention en faveur du développement, de manière à répondre aux besoins à long terme qui précédaient l'apparition de Boko Haram et, concrètement, fournir aux communautés touchées un accès aux services sociaux de base. Une autre ONG tchadienne a fait remarquer que les causes profondes de la crise étaient bien connues et que l'impératif était de faciliter le retour à la normale à la fois pour les déplacés internes et pour les communautés d'accueil. Un ONG internationale a indiqué que la plupart des organisations présentes étaient spécialisées dans les situations d'urgence et qu'elles n'avaient en général pas les capacités nécessaires pour assurer la transition entre l'aide humanitaire et le développement. La plupart des ONG ont évoqué la nécessité de financer adéquatement les interventions humanitaires et les programmes de relèvement rapide et ont, pour certaines, appelé au versement rapide des montants promis à la Conférence humanitaire d'Oslo.

46. Le CICR a insisté sur les problèmes d'accès humanitaire, tout en indiquant que, sur ce plan, la situation était meilleure au Tchad pour les organisations humanitaires, par rapport au Nigéria ou au Cameroun, puisqu'une seule zone dangereuse (celle de Baga Sola) leur était inaccessible. Il a appelé à continuer d'observer avec vigilance les opérations de contre-insurrection et les déplacements de population induits. Il a en outre souligné qu'il conviendrait que les membres du

Conseil encouragent le Gouvernement à respecter l'état de droit et à protéger les droits de l'homme au cours de ses opérations militaires. Au sujet de la déradicalisation, le CICR a indiqué que, bien qu'il ne participe pas lui-même à de tels programmes, il avait conscience de l'importance qu'il y avait à ce que les organisations humanitaires le fassent. Il a fait savoir aux membres du Conseil que, lors des visites destinées à évaluer les conditions de détention, il mettait en garde les détenus contre l'enrôlement dans Boko Haram. Pour ce qui est des 1 200 personnes ayant fait défection, le CICR a souligné que le Gouvernement devait définir la conduite à tenir pour ce qui est de leur identification et des soins à leur procurer et, en particulier, adopter des mesures spéciales pour les mères d'enfants nés de membres de Boko Haram, ainsi qu'à l'égard des communautés les accueillant.

B. Observations et principaux enseignements

47. Les membres du Conseil ont salué les efforts et sacrifices exemplaires que le Tchad avait consentis pour lutter contre Boko Haram. Ils ont félicité le pays de l'élection de son ministre des affaires étrangères à la présidence de la Commission de l'Union africaine. Ils ont également insisté sur la nécessité d'entreprendre des réformes économiques et d'améliorer la gestion budgétaire afin que les pouvoirs publics puissent combattre les causes profondes de la crise et résoudre les problèmes économiques structurels à long terme, tels que la pauvreté et le manque d'éducation et de développement social, tout en assurant la promotion de la participation et de la représentation des femmes en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des programmes. Ils ont noté qu'il importait de mettre en place des programmes nationaux de désarmement, de démobilisation, de déradicalisation et de réintégration à l'intention des anciens membres de Boko Haram, comme parties intégrantes de la lutte contre le terrorisme. Au-delà de la nécessité de combattre le terrorisme, les membres du Conseil ont souligné le déficit sur les plans politique et institutionnel et en matière de gouvernance et de développement, qui formait le nœud de la crise dans les pays du bassin du lac Tchad, ainsi que l'utilité de renforcer les activités de développement, de désarmement, de démobilisation et de réintégration en vue de s'attaquer à certaines causes profondes de la crise. Les membres du Conseil ont encouragé le Gouvernement à faire en sorte que les mesures antiterroristes soient menées dans le plein respect du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et du droit des réfugiés.

IV. Niger

48. Les 3 et 4 mars, les membres du Conseil de sécurité ont séjourné au Niger, où ils ont rencontré le Président, M. Issoufou, et certains des principaux ministres. Ils ont également tenu une réunion avec l'équipe de pays des Nations Unies et avec les diplomates en poste dans le pays.

A. Niamey

Réunion avec le Président et le Gouvernement

49. Le 4 mars, à la réunion avec les membres du Conseil de sécurité, M. Mahamadou Issoufou a souligné que la sécurité du Niger était menacée sur trois fronts, à savoir le Mali, la Libye et le bassin du lac Tchad. Il a noté que seule la réconciliation des parties pourrait résoudre la situation libyenne, moyennant notamment la désignation d'un gouvernement de consensus et à l'instauration d'une

période de transition en préparation d'élections libres et régulières. En ce qui concerne le Mali, la situation exigeait, selon le Président, une lutte plus efficace contre le terrorisme et le trafic de drogues et d'armes. Il a demandé aux membres du Conseil d'adopter une résolution sur la proposition de force régionale du Groupe de cinq pays du Sahel et de doter la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MISNUSMA) du matériel voulu pour qu'elle puisse mener les offensives prévues dans son mandat. Au sujet du bassin du lac Tchad, M. Issoufou a salué les travaux de la Force multinationale mixte et a demandé à la communauté internationale d'apporter davantage de soutien à celle-ci. Il a décrit la traite des êtres humains comme un problème affectant le pays et la région dans son ensemble. Il s'est également félicité de l'opération Barkhane et de la coopération bilatérale du Niger avec ses partenaires. Il a également remercié les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales du soutien qu'elles apportent à son pays.

50. Le Président a indiqué que le Niger devait faire face aux dangers menaçant sa sécurité mais aussi aux risques induits par les changements climatiques, par l'effondrement du prix des produits de base tels que le pétrole et par la récession économique de son principal partenaire commercial, le Nigéria. Il a insisté sur la deuxième phase du programme de Renaissance, qui visait à renforcer les institutions démocratiques. Le pays avait besoin de routes, d'un réseau énergétique, d'une infrastructure de télécommunications, de nouveaux emplois pour les jeunes et de nourriture. L'éducation et la santé figuraient parmi les objectifs prioritaires du Gouvernement, qui souhaitait instaurer l'enseignement obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans et mettre l'accent sur la formation professionnelle. Le Président a ajouté qu'il fallait promouvoir la démocratie et le développement socioéconomique. Le Gouvernement, qui avait mis en place des programmes en faveur de l'autonomisation des femmes, s'efforçait de mettre fin aux mariages précoces et aux mariages forcés. Il fallait encore réagir à la forte croissance démographique que connaissait le pays. Le Président a mis en lumière les besoins particuliers de la région de Diffa, pour laquelle il existait des programmes publics spécifiques. Il a souligné que Boko Haram n'aurait jamais réussi à s'enraciner dans le bassin du lac Tchad sans la diminution des réserves d'eau, qui avait nui à la disponibilité des ressources. Il s'est montré favorable au plan de la Commission du bassin du lac Tchad pour l'économie et le développement, en particulier pour ce qui est du transvasement d'eau vers le lac. Le Président a également souligné que son Gouvernement concentrait ses efforts sur trois domaines pour répondre à la crise de la région : la défense, la démocratie et le développement. Le Gouvernement prévoyait de tenir une conférence de donateurs en septembre 2017 et comptait sur l'appui des partenaires du Niger.

51. En ce qui concerne les transfuges de Boko Haram, le Ministre de l'intérieur a informé la mission qu'il s'était produit 138 cas de ce type au Niger, dont 98 concernaient de jeunes hommes revenus avec leurs épouses non combattantes. Le Gouvernement avait placé d'une part les hommes et de l'autre les femmes et les enfants dans deux camps séparés, puis dans un camp de transition. Un programme public de formation avait été mis en place à leur intention afin d'améliorer leurs compétences professionnelles; le Gouvernement espérait à cet égard recevoir le soutien des organismes des Nations Unies et des partenaires bilatéraux. Un programme de déradicalisation était également prévu pour ces personnes.

52. Le Ministre du plan a indiqué que l'autonomisation des femmes était un élément essentiel du programme de développement du pays. Le Gouvernement avait prévu des campagnes d'alphabétisation à cet effet et mettait l'accent sur l'éducation des filles. Il avait également axé ses efforts sur le soutien aux femmes et aux jeunes dans les zones rurales.

B. Réunion avec l'équipe de pays des Nations Unies et les représentants du corps diplomatique

53. Le 5 mars, lors d'un petit-déjeuner de travail, le Coordonnateur résident a décrit aux membres du Conseil les conséquences néfastes que la crise de Boko Haram avait eues pour l'économie et l'accès aux services sociaux fondamentaux, et les graves conséquences humanitaires qui en découlaient. La crise avait mis en danger l'intégration régionale. Le Coordonnateur a encouragé le Conseil de sécurité à prendre acte du rôle des communautés d'accueil qui, malgré leur vulnérabilité, avaient fait preuve de solidarité à l'égard des déplacés internes. Il a félicité les pays donateurs et le Gouvernement d'avoir mis des ressources à disposition pour résoudre la crise et a exprimé l'espoir que la visite du Conseil rehausserait la visibilité de la crise. Il a également exprimé l'espoir que les engagements contractés à la Conférence humanitaire d'Oslo et à la manifestation de haut niveau sur la crise du bassin du lac Tchad, tenue en marge de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, en septembre 2016, donneraient lieu à des contributions réelles qui sauveraient des vies et favoriseraient le développement. Il a indiqué que l'équipe de pays des Nations Unies faisait œuvre de précurseur, notamment quant au renforcement de la relation entre l'intervention humanitaire et le développement. Il a ajouté que la question de la résilience devait être prise en compte dans l'aide humanitaire. Il a souligné la nécessité de consentir des investissements substantiels en faveur de l'emploi des jeunes et de l'autonomisation des femmes. Il a noté que les stratégies du Niger en matière de développement et de croissance durables étaient dans la droite ligne du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Coordonnateur résident a dit que l'accent mis en matière d'enseignement sur la formation professionnelle ouvrirait de nouvelles perspectives économiques. L'éducation des femmes et des filles contribuerait à mettre fin aux mariages forcés et aux grossesses précoces. Il s'agissait là non seulement d'une mesure nécessaire à la création d'un esprit citoyen, mais aussi d'un moyen de réduire le nombre d'enfants par femme. Le Coordonnateur résident a indiqué que la mise en place d'institutions publiques, à laquelle contribuaient la société civile et les ONG, et l'accès aux services sociaux de base créeraient des conditions propices aux affaires et aux investissements privés. Il a souligné que les droits de l'homme étaient au centre des activités de l'équipe de pays, qui avait à cœur le respect des droits de l'homme et la protection des femmes et des enfants. Il a appelé les acteurs du développement à faire du Niger un objectif prioritaire, le pays étant parmi les moins bien classés pour ce qui est de l'Indice de développement humain.

54. Les représentants du corps diplomatique ont indiqué qu'il existait déjà dans la région du bassin du lac Tchad des problèmes liés à l'assèchement du lac, qui avaient des répercussions pour la population local et ses moyens de subsistance. Boko Haram n'avait fait qu'empirer la situation. Les membres de la Commission du bassin du lac Tchad avaient fait de leur mieux pour assurer la sécurité de leurs frontières et venir en aide aux populations touchées. Il leur fallait un réel soutien de la part de la communauté internationale. Les diplomates ont souligné que le Niger avait souffert de la crise au Mali et ont demandé au Conseil de sécurité d'appuyer la décision du Groupe de cinq pays du Sahel de créer une force régionale. Ils ont indiqué que les dépenses du pays en matière de sécurité avaient exponentiellement augmenté en raison de la triple crise liée à la situation au Mali, en Libye et dans le bassin du lac Tchad. Il fallait intervenir en faveur du système éducatif nigérien, en particulier pour ce qui est de l'éducation des filles, et susciter un profond changement de mentalités. Il fallait aussi enrayer l'explosion démographique : celle-ci était telle qu'il fallait construire 3 000 à 4 000 écoles par an simplement

pour s'adapter à l'accroissement naturel du nombre d'enfants en âge de scolarisation. Les membres du Conseil ont pris note du soutien qu'accordait au Niger l'Union européenne, qui mettait en œuvre des projets en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Les représentants du corps diplomatique se sont inquiétés de la traite des êtres humains et du trafic d'armes et de drogues. Ils ont encouragé la communauté internationale à prêter toute son attention aux migrations en provenance de l'Afrique subsaharienne et ont appelé l'attention sur les milliers de citoyens nigériens qui traversaient le Sahara, devenu un cimetière à ciel ouvert. La question de la migration ne pouvait être dissociée de celle de la traite et de la contrebande. La Banque mondiale a souligné que la sécurité devait être considérée comme une question d'intérêt collectif.

55. L'équipe de pays des Nations Unies a noté que la vulnérabilité de la région de Diffa était structurelle; elle présentait en effet le taux d'accès aux services sociaux de base le plus faible dans un pays où celui-ci était déjà modeste. Les fonds publics étant grevés par les dépenses de sécurité, le paiement des salaires des fonctionnaires devenait problématique. L'équipe de pays s'efforçait avec le Gouvernement de faire en sorte que la protection aille de pair avec des solutions durables. Les défis en matière de protection étaient nombreux au Niger. Le Gouvernement évoquait d'éventuels rapatriements, mais il fallait pour cela que les garanties et les conditions fondamentales en matière de protection soient respectées. La question de la protection était solidaire de celles de l'éducation, des moyens de subsistance, de la coexistence pacifique et des perspectives économiques.

56. Les représentants des équipes de pays pour l'action humanitaire ont indiqué que la région de Diffa comptait plus de 200 000 personnes déplacées, qui vivaient dans des camps de fortune, avec le strict nécessaire. La communauté internationale devait prêter davantage attention à la relation entre les questions humanitaires et les questions de développement.

B. Observations/Principaux enseignements

57. Les membres du Conseil de sécurité ont fait remarquer que le bassin du lac Tchad était, outre la situation en Libye et au Mali et les conséquences du trafic de drogues et de la traite d'êtres humains, l'une des trois principales menaces contre la sécurité auxquelles faisait face le Niger. Ils ont par ailleurs relevé que toutes ces situations étaient interconnectées. Ils ont noté que la région de Diffa, au Niger, épice de des activités de Boko Haram dans le pays, était la région la plus pauvre du Niger et celle ayant le moins bon accès aux services de base. Les membres du Conseil de sécurité ont souligné qu'on ne saurait venir à bout du terrorisme sans s'attaquer à la pauvreté, garantir la protection des civils, le respect des droits de l'homme, l'éducation et la santé, autonomiser les femmes et les filles et créer des perspectives d'emploi, en particulier pour les jeunes. Ils ont insisté sur la nécessité d'une stratégie globale et intégrée qui associe toutes les parties afin de lutter contre Boko Haram. À cet égard, les membres du Conseil de sécurité ont accueilli avec satisfaction le Programme de renaissance II du Niger et la volonté du Gouvernement de renforcer la défense, la démocratie et le développement, en particulier dans la région de Diffa. Ils ont notamment salué les programmes d'autonomisation des femmes mis en place par le Gouvernement et les efforts déployés par celui-ci pour enrayer les mariages précoces et les mariages forcés et pour veiller à ce que les filles restent scolarisées plus longtemps.

V. Nigéria

58. Du 5 au 7 mars, le Conseil de sécurité s'est rendu au Nigéria. Les membres du Conseil ont effectué une visite sur le terrain à Maiduguri, où ils ont visité un camp de déplacés et rencontré le Gouverneur de l'État de Borno ainsi que le commandant de théâtre du secteur 3 de la Force multinationale mixte. Le Ministre nigérian des affaires étrangères était présent à ces deux rencontres. Les membres du Conseil de sécurité ont en outre rencontré des acteurs de l'ONU. Les membres du Conseil se sont aussi rendus à Abuja pour des réunions avec le Président par intérim, des membres du Gouvernement, des femmes parlementaires, l'équipe de pays des Nations Unies, des organisations de la société civile, le corps diplomatique et les dirigeants de la CEEAC et de la CEDEAO.

Maiduguri

59. Le 5 mars, le Conseil de sécurité s'est rendu dans la capitale de l'État de Borno, Maiduguri, foyer de la violence exercée par le groupe terroriste Boko Haram. Après avoir visité le pôle humanitaire, dénommé « Red Roof », qui abrite le personnel de l'ONU et les ONG internationales qui travaillent dans le nord-est du Nigéria, les membres du Conseil se sont rendus dans un camp de déplacés, le « village des professeurs », qui est l'un des 75 camps que compte Maiduguri et sa périphérie, dans lesquels vivent quelque 7 100 déplacés. Selon les chiffres communiqués par l'équipe humanitaire de l'ONU, sur le million et demi de déplacés présents dans l'État de Borno, 16 % vivent dans des camps, tandis que les 84 % restants vivent dans des communautés d'accueil. Les membres du Conseil ont aussi rencontré la communauté humanitaire, le commandant de théâtre du secteur 3 de la Force multinationale mixte et le Gouverneur de l'État de Borno.

Visite au camp de déplacés « Village des professeurs »

60. Au « Village des professeurs », les membres du Conseil ont rencontré deux groupes de déplacés – des hommes et des femmes – ainsi qu'un groupe d'organisations féminines de la société civile. Au cours de la réunion avec le groupe de femmes vivant dans le camp, les membres du Conseil ont écouté plusieurs d'entre elles raconter leur expérience personnelle des souffrances causées par le conflit et parler des conditions de vie dans le camp et de l'aide humanitaire fournie.

61. Une des femmes a raconté que Boko Haram avait tué son mari et sa fille de 17 ans ainsi que deux de ses petits-enfants. Une autre femme a expliqué que Boko Haram avait enlevé sa fille de 16 ans presque deux ans auparavant. Presque toutes les femmes du groupe ont vu un de leurs enfants enlevé ou leur mari tué par Boko Haram et la plupart d'entre elles assument le rôle de chef de famille. Concernant les conditions de vie dans les camps de déplacés, les femmes s'inquiétaient principalement de la piètre qualité des aliments et de l'insuffisance des rations (huile, riz, fèves, biscuits, etc.) fournies par l'agence publique responsable, l'Agence nationale de gestion des urgences, ainsi que de la mauvaise qualité de l'enseignement, bien que le camp disposait d'une école primaire, et du manque de soins médicaux, le centre de consultation du camp n'étant pas capable de fournir d'autres médicaments que le paracétamol. Une femme qui vivait dans le camp depuis deux ans et quatre mois a expliqué qu'elle se sentait certes en sécurité dans le camp mais que les rations alimentaires qu'on lui fournissait pour les sept membres de sa famille ne suffisaient parfois même pas pour trois jours, ce qui la contraignait à aller mendier en ville. Elle a par ailleurs ajouté que la plupart des femmes vont ramasser de l'herbe sèche pour remplacer le bois de feu, difficile à obtenir. La majorité des femmes se sont aussi plaintes du manque d'activités rémunératrices qui leur permettraient de se procurer suffisamment de nourriture et

des produits d'hygiène et de faire soigner leur famille; en attendant, la plupart des femmes sont contraintes à la mendicité. Une des femmes a expliqué qu'elle travaillait comme fonctionnaire dans un hôpital quand Boko Haram a attaqué sa ville. Elle a tout perdu et, aujourd'hui, elle est au chômage alors qu'elle doit s'occuper de ses jeunes enfants et de ses parents âgés. Une jeune fille a raconté avec passion qu'il était nécessaire de donner du travail aux femmes et aux filles, notamment dans l'artisanat, avec des activités analogues à celles qui ont été mises en place par l'Organisation internationale pour les migrations dans le camp. Elle a aussi plaidé en faveur d'un enseignement de qualité pour les enfants.

62. Quand les membres du Conseil leur ont demandé ce qu'elles pensaient de Boko Haram et si elles connaissaient certains de leurs membres, la plupart des femmes ont dit qu'elles ne connaissaient personne, certaines expliquant que Boko Haram comptait dans ses rangs des garçons qui avaient été enlevés par le groupe et contraints à combattre. Elles ont exprimé l'espoir que leurs enfants enlevés, dont elles n'avaient aucune nouvelle, seraient libérés et qu'ils seraient de nouveau ensemble.

63. Le groupe d'hommes déplacés s'est aussi plaint que les autorités ne leur donnaient pas assez de nourriture, ajoutant que la qualité de la nourriture laissait à désirer. Ils se sont dits frustrés de n'avoir rien à faire, de n'avoir aucune perspective d'emploi alors qu'auparavant ils tenaient un commerce ou s'occupaient d'une ferme dans leur village d'origine. Ils ont exprimé le souhait de rentrer chez eux mener une vie normale, soulignant néanmoins que les personnes placées par les autorités dans des communautés d'accueil ne recevaient aucune aide.

64. Lors de la réunion avec les organisations féminines de la société civile, leurs représentantes ont attiré l'attention des membres du Conseil sur plusieurs problématiques touchant les femmes et les enfants. Elles ont parlé en détail des problèmes de l'exploitation sexuelle et de la violence sexuelle, en particulier chez les filles, et ont martelé l'importance de l'appui psychologique aux victimes du conflit. À cet égard, elles ont informé le Conseil que, compte tenu des signalements d'agressions sexuelles commises à l'encontre de femmes déplacées, elles ont fait pression sur les autorités pour que la sécurité soit assurée pour les femmes dans l'un des camps de déplacés [le nom du camp n'a pas été communiqué]. Elles ont par ailleurs expliqué que, dans les cas de violence sexuelle, le plus gros problème était que les femmes avaient peur de parler. Elles ont aussi souligné la nécessité de disposer d'enseignantes compétentes et ont évoqué le manque de perspectives d'éducation pour les filles, comme des bourses dans des établissements privés où la qualité de l'enseignement était bonne, tout en appelant à fournir une aide aux personnes déplacées qui se trouvaient dans des communautés d'accueil et pas seulement à celles qui vivaient dans des camps. Les membres du Conseil ont également pu entendre un compte rendu des diverses initiatives organisées en matière de santé, comme les programmes de sensibilisation à l'hygiène personnelle et les conseils relatifs à la planification de la famille. Les représentantes des organisations féminines de la société civile ont expliqué que les moyens manquaient dans beaucoup de domaines, comme le dépistage du cancer, l'avortement sans risques pour les victimes de viol, les espaces protégés pour les femmes autrefois associées à Boko Haram et les centres réservés aux femmes âgées isolées, entre autres. Elles ont aussi souligné la nécessité de travailler à la consolidation de la paix au sein de la société afin de résoudre les conflits entre les communautés d'accueil et les personnes déplacées, ainsi que les problèmes liés à la stigmatisation et au rejet des filles anciennement associées à Boko Haram et de leurs enfants. Une des femmes, Fatima Askira, responsable de la Borno Women's Association, a informé les membres du Conseil que, pendant la Conférence humanitaire d'Oslo sur le Nigéria et la région du lac Tchad, il a été convenu de créer un réseau de femmes du

bassin du lac Tchad, qui leur permettrait d'échanger des informations, des points de vue et des enseignements tirés de leur expérience, étant donné qu'elles faisaient face aux mêmes épreuves.

65. Les organisations féminines de la société civile ont fait part des difficultés auxquelles elles devaient faire face pour obtenir des financements, ce qui est d'autant plus difficile que, sur ce terrain, elles étaient en concurrence avec des ONG internationales. Elles ont demandé aux membres du Conseil d'affecter ou de réserver des fonds aux organisations féminines de la société civile, qui étaient mieux au fait des besoins sur place et des coutumes locales, et qui étaient proches des populations concernées. Pour finir, elles ont prié les membres du Conseil de transmettre au Gouvernement nigérian leur demande d'appui à une stratégie qu'elles ont élaborée et dont le lancement était prévu à l'échelle mondiale durant la troisième semaine de mars, afin de lever des fonds. Elles ont aussi appelé les membres du Conseil à encourager la transposition de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité dans la législation des États fédérés, suite à sa ratification par le Nigéria au niveau fédéral.

Réunion avec la communauté humanitaire

66. Lors d'une réunion présidée par le Coordonnateur adjoint pour les opérations humanitaires de l'ONU à laquelle participaient des représentants de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, d'ONG internationales et d'organisations de la société civile, les membres du Conseil ont été informés de l'envergure et des difficultés que représentaient les efforts humanitaires menés pour éviter une famine dans le nord-est. Le Coordonnateur adjoint a ajouté que, pour l'ONU, cette crise humanitaire est de niveau L5, soit le même niveau que les crises que connaissent Alep (République arabe syrienne), Sanaa et Kaboul. Il a expliqué qu'il était urgent d'affecter des fonds aux opérations humanitaires en cours dans le nord-est, ajoutant que le Programme alimentaire mondial (PAM) ne serait plus en mesure de distribuer de l'aide alimentaire dès la fin du mois de mars, pour cause de manque de fonds. Il a ajouté que plus de 455 000 enfants souffraient de malnutrition aiguë et que si la distribution alimentaire s'arrêtait, leur condition se détériorerait rapidement. En réponse à une question concernant l'utilisation d'un système de transfert d'espèces en lieu et place de la distribution d'aliments, le PAM a expliqué que ce type de système n'était envisageable que dans des régions stables, où l'on pouvait acheter des articles alimentaires et non alimentaires, et qu'il n'était pas faisable dans des régions éloignées et isolées.

67. Le Coordonnateur adjoint pour les opérations humanitaires a fait savoir que même si plus d'un million de personnes déplacées avaient regagné leur région d'origine depuis août 2015, leur nombre continuait de croître à cause de nouveaux déplacements, ce qui indiquait que le conflit était toujours actif. Au cours de la réunion, les partenaires humanitaires ont fait part de leurs préoccupations quant à l'utilisation d'escortes militaires armées pour la distribution d'aide humanitaire et ont réitéré la nécessité d'un accès humanitaire libre, en particulier pour les zones récemment libérées, où quelque 700 000 personnes réparties dans huit zones de gouvernement local seraient inaccessibles. En ce qui concerne la fermeture possible ou programmée de certains camps de réfugiés de Maiduguri par les autorités, le Coordonnateur adjoint pour les opérations humanitaires a souligné que les retours ne devraient pas avoir lieu selon un calendrier défini mais quand les conditions y sont propices. Il a appelé le Conseil de sécurité à faire savoir aux autorités que les déplacements secondaires vers des zones de transit dépourvues des services sociaux les plus fondamentaux devaient être évités, ajoutant que ces retours devaient être volontaires. Il a aussi invité instamment les membres du Conseil à ne pas oublier les hommes, tout en accordant l'attention voulue au sort des femmes.

68. Le Coordonnateur adjoint a ensuite expliqué les efforts entrepris pour intégrer les activités des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales en adoptant une démarche multisectorielle et en divisant les tâches entre les différents acteurs de la communauté humanitaire. Il a indiqué par ailleurs que les neuf pôles humanitaires qui sont en cours de création sur tout le territoire de l'État de Borno n'étaient pas destinés uniquement aux organismes des Nations Unies mais aussi à tous les intervenants humanitaires.

69. Le Coordonnateur adjoint a relevé que les coûts associés aux opérations humanitaires menées dans le nord-est étaient élevés, ce qui était imputable à l'utilisation d'hélicoptères pour atteindre des zones difficilement accessibles et vulnérables, tant pour les évaluations que pour la fourniture d'aide. Il a expliqué que la création de huit pôles dans tout l'État de Borno devrait permettre de réduire ces coûts. Il a néanmoins ajouté qu'il était coûteux d'assurer le fonctionnement de ces pôles.

70. Le représentant du CICR a expliqué que les conditions et l'environnement dans lequel les gens vivaient étaient difficiles, notamment parce qu'ils devaient faire face à l'absence de perspectives de développement et de perspectives économiques et à des vagues de sécheresse cycliques. Il a ajouté que les gens vivaient, au mieux, « sur le fil » : des millions de personnes étaient sinistrées et dépendaient de l'aide des organisations humanitaires pour survivre. Il a ensuite expliqué que bien que les conditions de sécurité se soient améliorées, elles demeuraient précaires, ce qui empêchait le CICR de se rendre dans toutes les zones touchées. Le représentant du CICR a indiqué qu'il restait encore beaucoup à faire en matière de protection, notamment dans le domaine de l'exploitation et des atteintes sexuelles envers les femmes. Il a par ailleurs fait savoir qu'en 2017 les programmes du CICR ne seraient plus axés sur la situation d'urgence mais sur le relèvement rapide et les moyens de subsistance et l'agriculture, de manière à ce que les bénéficiaires deviennent autosuffisants et ne dépendent plus de l'aide alimentaire.

71. Un porte-parole des organisations de la société civile a communiqué trois messages. Il a exhorté les personnes déplacées, les organisations de la société civile et les institutions religieuses à s'associer à la planification et la prise de décisions, en particulier pour les activités de reconstruction; il a souligné la nécessité d'assurer un appui psychosocial aux populations touchées et a appelé à offrir aux populations touchées, en particulier aux femmes, des perspectives de relèvement et des possibilités de subvenir à leurs besoins dans un contexte de pauvreté endémique où les gens vivent avec moins de 1 dollar par jour.

72. Le représentant d'une ONG travaillant dans le domaine de la protection des civils dans les zones de conflit a indiqué que les opérations de lutte contre Boko Haram suscitaient trois types de préoccupations : a) les forces de sécurité ne parvenaient pas à protéger les civils; b) les opérations militaires portaient directement et indirectement atteinte à l'intégrité physique des civils; c) les forces militaires se rendaient coupables de violations des droits de l'homme. Le représentant de l'ONG a affirmé que l'exploitation et les atteintes sexuelles avaient atteint un niveau élevé dans les camps de déplacés, qui s'expliquait par la trop faible quantité et la mauvaise qualité de la nourriture distribuée. Des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles avaient aussi été signalés dans des zones nouvellement accessibles. D'autres formes de violence ciblaient les femmes et les filles, comme les mariages forcés et la violence conjugale. Le représentant de l'ONG a exprimé son soutien à l'Accord tripartite établi entre le Cameroun, le Nigéria et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le qualifiant de très prometteur, alors que les autorités ont pris la décision de fermer

des camps de déplacés dans le nord-est, ce qui entraînerait des réinstallations forcées dans des camps de transit.

Rencontre avec le commandant de théâtre de l'opération Lafiya Dole

73. Le commandant de théâtre de la Force multinationale mixte a présenté aux membres du Conseil un exposé détaillé des opérations militaires en cours dans le nord-est du Nigéria. Il a déclaré aux membres du Conseil que Boko Haram avait été « décimé » et que les soldats s'étaient emparés de leur refuge de la forêt de Sambisa mais qu'il restait quelques « vestiges » du groupe, principalement autour du lac Tchad. Il a indiqué que, dans ce contexte, les opérations militaires se concentraient à l'heure actuelle sur les rives du lac Tchad, en vue de parvenir à l'éradication définitive du groupe, tout en sécurisant la forêt de Sambisa afin de prévenir le retour de Boko Haram. Il a appelé l'attention sur la coopération entre l'opération de l'armée nigérienne Lafiya Dole, qu'il supervise, et les forces d'autres pays, soit sur le plan bilatéral, soit dans le cadre de la Force multinationale mixte. Selon le commandant de théâtre, les principaux dangers auxquels les soldats font face sont les engins explosifs artisanaux déposés par Boko Haram, ainsi que les kamikazes.

74. Évoquant les violations des droits de l'homme qui auraient été perpétrées par des soldats nigériens tout au long du conflit, le commandant du théâtre de la Force multinationale mixte a réitéré que les soldats étaient tenus au respect d'un code de conduite et de règles d'engagement et de comportement, ajoutant qu'ils s'exposaient à des mesures disciplinaires en cas de manquements. Il a en outre mis les membres du Conseil au fait d'une enquête concernant une frappe aérienne menée le 17 janvier sur un camp de déplacés de Rann (État de Borno), qui avait causé la mort de plus d'une centaine de civils. Selon les résultats de l'enquête, la frappe avait été ordonnée parce que l'armée avait été informée que Boko Haram se trouvait dans la région. Tout en reconnaissant qu'il était inacceptable de prendre pour cible un camp, le commandant a souligné que Boko Haram avait démontré sa présence en orchestrant un attentat à Rann deux jours plus tard. En réponse à certaines des questions posées par les membres du Conseil sur l'accès humanitaire, le commandant de théâtre a dit que les seuls cas où des intervenants humanitaires pouvaient ne pas être en mesure de se rendre dans certaines régions étaient ceux où des opérations militaires étaient en cours. À ceci, il a ajouté qu'il n'avait pas connaissance de zones interdites à la communauté humanitaire, précisant que l'armée assurait des escortes pour permettre l'accès aux zones difficiles. Il a dit aussi que les personnes déplacées n'étaient pas encore rentrées chez elles à cause du traumatisme qu'elles avaient subi et non pas parce que les conditions de sécurité n'étaient pas réunies. Il a présenté deux filles, enfants-bombes enlevées à leur sort, ainsi qu'un jeune homme dont la main avait été amputée par Boko Haram pour le punir d'avoir avisé la population de ne pas rejoindre les rangs du groupe.

Rencontre avec le Gouverneur de l'État de Borno

75. À la fin de la journée, la délégation du Conseil s'est entretenue avec le Gouverneur de l'État de Borno, Kashim Shettima, en présence du Ministre nigérien des affaires étrangères, Geoffrey Onyeama. En introduction à son intervention, il a exprimé ses condoléances concernant la disparition du Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il s'est félicité de la visite du Conseil, ajoutant qu'il s'était rendu récemment à Oslo pour participer à la Conférence humanitaire sur le Nigéria et la région du lac Tchad. Il a formulé l'espoir que l'ONU poursuivrait le partenariat mis en place avec le Nigéria pour soutenir les initiatives de lutte contre les activités de Boko Haram. Il a espéré en outre que les contributions annoncées à Oslo seraient débloquées rapidement. Le Gouverneur a toutefois critiqué le fait que l'effort humanitaire soit axé sur les

déplacés vivant dans des camps et non pas sur ceux qui vivaient dans des communautés d'accueil, qui constituaient la majorité des personnes déplacées. Le Gouverneur a fait un état des lieux des destructions causées par Boko Haram, qui représentaient 9 milliards de dollars de dégâts dans le nord-est du Nigéria, comprenant entre autres la destruction de plus de 963 000 foyers dans l'État de Borno, dont 30 % du parc de logements, au moins 500 écoles primaires, plus de 1 600 points d'eau et plus de 200 établissements sanitaires.

76. Le Gouverneur a souligné que le problème de Boko Haram était lié à une crise d'extrême pauvreté et de manque d'emplois et qu'il n'avait « rien à voir avec l'Islam ». Il a indiqué que le nord-est du Nigéria et les pays de la région du lac Tchad, ainsi que le Darfour, figuraient parmi les régions les plus pauvres au monde. Le Gouverneur a dit aux membres du Conseil croire que la crise offrait la possibilité de réinventer la société dans le nord-est du Nigéria. Il a affirmé que parmi ses priorités figuraient l'autonomisation des femmes et l'éducation des filles, puis il a fait un inventaire des politiques et des incitations en faveur de l'éducation. Le Gouverneur s'est attardé sur la situation de boom démographique que connaissait le nord du Nigéria. À ce rythme, la population du Nigéria dépasserait celle des États-Unis d'Amérique à l'horizon 2050. Il a avancé l'idée d'un plan Marshall pour le nord-est du Nigéria et prié instamment le Conseil d'accorder à cette crise l'attention qu'elle méritait. Il a préconisé de mettre l'accent sur la phase de réinsertion et de reconstruction après le conflit au lieu de rester axé sur l'urgence d'ordre humanitaire, étant donné que l'insurrection touchait à sa fin. Il a dit prévoir que la paix règnerait dans un délai de neuf à dix mois.

77. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'intervention du Gouverneur, insistant néanmoins sur la nécessité de passer de la vision à la mise en pratique. Plusieurs membres du Conseil ont posé des questions, notamment sur la lutte contre la stigmatisation ainsi que sur la coopération avec la communauté humanitaire des Nations Unies. Le Gouverneur a répondu que l'appui psychosocial était essentiel et qu'il était pleinement conscient du rôle clef que jouait l'Organisation des Nations Unies pour répondre aux besoins humanitaires, mais a réitéré ses propos sur la nécessité d'offrir davantage d'appui aux personnes déplacées vivant dans des communautés d'accueil. En conclusion, il a appelé instamment l'ONU à renforcer ses opérations dans le nord-est.

B. Abuja

Réunion avec le Président par intérim et le Gouvernement

78. Lors de sa réunion avec les membres du Conseil de sécurité, le Vice-Président du Nigéria a, en sa qualité de Président par intérim, indiqué que la situation que connaissait le nord-est du Nigéria et la région du lac Tchad représentait un immense défi pour le pays, ajoutant que le Gouvernement nigérian était résolu à trouver une issue à la crise, en coopération avec ses partenaires internationaux et régionaux. Il a affirmé que l'enjeu militaire n'était plus la préoccupation principale, puisque Boko Haram avait été globalement maté en tant que force militaire et que le groupe recourait désormais à la guerre asymétrique, notamment par des embuscades et, occasionnellement, des attentats-suicides. De ce fait, le Gouvernement s'intéressait désormais davantage aux enjeux à long terme, comme la nécessité de s'attaquer à la perversion idéologique qui a permis l'émergence de Boko Haram. Il a mis en avant les programmes du Gouvernement en faveur de la bonne gouvernance, de l'éducation, de la santé et des projets d'infrastructure, en particulier dans le nord-est, autant d'enjeux qui, si on ne leur accorde pas l'attention qu'ils méritent, pourraient conduire toute une cohorte de jeunes à se laisser séduire par l'idéologie

de mouvements tels que Boko Haram. Le Président par intérim a fait part d'un programme de transferts en espèces à l'intention des populations vulnérables du nord-est et d'un programme de remise sur pied des entreprises agricoles de cette région. Les membres du Conseil ont noté que 40 000 jeunes s'étaient inscrits au programme d'autonomisation mis en place à leur intention par le Gouvernement, certains se mobilisant en travaillant dans l'enseignement ou la santé publique. Le Président par intérim a souligné que le Comité présidentiel pour le nord-est du Nigéria était un mécanisme de coordination des activités de l'État et des agences publiques fédérales. Au sujet des droits de l'homme, le Président par intérim a réitéré la volonté du Gouvernement de veiller à ce que l'armée et les services chargés de l'application des lois s'y conforment, ajoutant que chaque militaire et agent des forces de l'ordre recevait une formation aux droits fondamentaux. De plus, l'armée avait mis en place plusieurs programmes mettant l'accent sur les questions liées aux droits de l'homme, notamment face aux insurrections. Le Président par intérim a fait remarquer que les conventions internationales sur la guerre avaient pris du retard à catégoriser les terroristes, qui n'étaient pas des « combattants armés » au sens classique du terme. Il a martelé que le Gouvernement était fermement attaché à la protection des femmes et des enfants, affirmant que quiconque se rendait coupable d'atteintes à des femmes ou des enfants serait tenu de rendre des comptes. Le Président par intérim a attiré l'attention sur l'amenuisement des ressources en eau du lac Tchad, qui représente un enjeu majeur pour toutes les populations qui dépendent du lac pour subvenir à leurs besoins. Il a formulé l'espoir que la communauté internationale collaborerait avec le Nigéria sur cette question. Il s'est félicité de la tenue de la Conférence humanitaire d'Oslo et a déclaré qu'il attendait avec un vif intérêt l'apport d'une aide supplémentaire. Il a appelé les partenaires à renforcer leur appui en fournissant du matériel militaire et des armes pour lutter contre ce qu'il reste de Boko Haram. Les membres du Conseil de sécurité ont salué avec enthousiasme l'engagement prévisionnel pris par le Nigéria de débloquer un milliard de dollars pour le Nord-Est et a demandé comment les fonds seraient répartis. Les membres du Conseil ont insisté sur la nécessité de s'employer à résoudre les causes premières de la crise, à savoir le besoin de bonne gouvernance, de respect des droits fondamentaux, d'autonomisation des femmes, de mesures efficaces en faveur de la reprise économique, d'éducation et de perspectives d'emploi.

79. Aussi présent à la réunion, le Ministre de la défense a mis en avant les bons résultats dans la lutte contre Boko Haram, indiquant que les pays de la Commission du bassin du lac Tchad et le Bénin étaient unis sous la houlette de la Force multinationale mixte pour lutter contre Boko Haram. Il a remercié les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour avoir prêté main forte à l'unité régionale de renseignement implantée à Abuja. Il a affirmé aux membres du Conseil que les forces armées combattaient Boko Haram de manière proportionnelle et dans le respect du droit international. Il a demandé aux Nations Unies d'envisager un renforcement de la Force multinationale mixte. Il a par ailleurs appelé le Conseil de sécurité à apporter son aide et à mobiliser l'appui de la communauté internationale aux efforts de lutte antiterroriste dans le nord-est du Nigéria.

Rencontre avec le Ministre du budget et du plan

80. Lors de sa rencontre avec les membres du Conseil de sécurité, le Ministre du budget et du plan a fait savoir que deux mécanismes de coordination avaient été mis en place par le Gouvernement, à savoir le Comité interministériel de coordination, sous la houlette de son Ministère, et le Comité présidentiel pour le nord-est du Nigéria. Il a indiqué que, dans un premier temps, il était nécessaire de fournir de la

nourriture, des médicaments, des abris et de l'eau aux populations sinistrées du nord-est du Nigéria. Il a ajouté qu'il était aussi nécessaire de s'intéresser désormais aux besoins à moyen terme, comme la construction de routes et la remise en état de l'infrastructure, des écoles et des hôpitaux. Il a déploré les effets préjudiciables de la chute des cours du pétrole et de la récession économique qui se sont ensuivis sur les caisses de l'État, exacerbés par le sabotage d'oléoducs dans le delta du Niger. Il a indiqué que le plan de redressement économique et de croissance du Gouvernement visait à stabiliser le cadre macroéconomique et à faire face à de graves pénuries. Si le nord-est du Nigéria était une priorité, le Gouvernement avait besoin d'un appui technique et financier pour mener à bien ses programmes. Le Ministre a assuré aux membres du Conseil que l'action humanitaire était coordonnée, notamment au moyen de réunions régulières entre les ministères concernés et d'une concertation avec les gouvernements des États fédérés. Concernant l'octroi de visas aux représentants d'organisations humanitaires, le Ministre a reconnu que certains dossiers avaient pris du retard et affirmé que le Gouvernement était déterminé à résoudre le problème. En réponse à une question concernant l'engagement prévisionnel pris par le Nigéria de débloquer un milliard de dollars pour le Nord-Est, le Ministre a fait savoir que le chiffre exact ne pourrait être déterminé avant l'adoption du budget par l'Assemblée nationale. Le montant total représenterait la somme de tous les budgets des États concernés et du budget fédéral consacrés au Nord-Est. Il était prévu que l'Assemblée nationale adopte le budget dans un délai de trois semaines. Une fois le budget approuvé, les fonds ne seraient pas tous disponibles immédiatement mais seraient échelonnés sur l'ensemble de la période budgétaire. Le Ministre a attiré l'attention sur les mesures prises par le Gouvernement pour attirer les investissements du secteur privé, en particulier pour le nord-est du Nigéria. Il a souligné que le Gouvernement était déterminé à venir à bout de la corruption, ajoutant que ses efforts de lutte contre ce fléau avaient donné des résultats tangibles. Il a appelé la communauté internationale à apporter son soutien aux programmes menés par le Gouvernement au Nigéria, en particulier dans le Nord-Est, ajoutant que le Gouvernement était déterminé à susciter un changement radical.

Réunion avec des femmes parlementaires

81. Au cours de leur réunion avec les membres du Conseil de sécurité, les femmes parlementaires des deux chambres de l'Assemblée nationale ont mis en relief les difficultés auxquelles elles faisaient face dans leur travail et pour mettre en avant les questions touchant les femmes dans les pays, en particulier dans le nord-est du Nigéria. Les membres du Conseil ont appris que la proposition de loi relative à la discrimination positive en faveur de la représentation des femmes dans tous les pouvoirs de l'État souffrait d'un manque d'adhésion. Les femmes parlementaires ont déclaré que les femmes devaient surmonter des obstacles culturels et religieux pour atteindre l'égalité au Nigéria et que beaucoup d'entre elles n'étaient pas financièrement indépendantes. Sans l'appui financier et moral de leur mari ou de leurs parents, les femmes n'avaient aucune chance de se faire élire à des fonctions politiques. Elles ont souligné l'importance de mettre en avant l'éducation et la santé pour les femmes du Nord-Est. À cet égard, elles ont salué la décision de la Cour suprême de rendre l'enseignement obligatoire, ce qui constitue un pas dans la bonne direction. Elles ont indiqué que la prolifération des armes légères et de petit calibre était un vrai problème dans la région du bassin du lac Tchad et que le Conseil de sécurité ne devait pas faire abstraction de la piraterie et des trafics illégaux qui prolifèrent dans le golfe de Guinée. Évoquant la composition de la délégation du Conseil de sécurité, une parlementaire a émis l'opinion que les personnes qui croyaient en l'autonomisation des femmes devaient se trouver en première ligne et que « charité bien ordonnée commence par soi-même ». Les parlementaires ont

appelé l'attention sur le sort des filles autrefois sous l'emprise de Boko Haram, qui font face à des difficultés pour se réintégrer parmi les leurs, comme en témoigne l'exemple de certaines des filles de Chibok libérées, qui ont été rejetées de la société sans recevoir aucune aide.

Réunion avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire

82. Le Coordonnateur résident a rappelé que l'économie nigériane était en récession et que le Gouvernement avait mis la dernière main à un plan de redressement économique et de croissance axé sur la stabilité macroéconomique, la croissance et la diversification, l'amélioration de la compétitivité et l'aide à l'inclusion sociale. Sur le front politique, les priorités du Gouvernement sont la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, la lutte contre l'insécurité, notamment dans le nord-est du Nigéria, et l'amélioration de la conjoncture économique. Le Coordonnateur résident a signalé qu'il restait des poches d'insécurité dans le pays, en l'occurrence l'insurrection de Boko Haram dans le nord-est, la crise entre éleveurs nomades et agriculteurs dans la ceinture centrale du pays et la situation dans le delta du Niger, où les oléoducs sont la cible d'actes de sabotage. Les droits de l'homme étaient dans une situation précaire, du fait notamment de la faiblesse des institutions chargées de leur défense, du caractère dysfonctionnel du système de justice pénale, de l'impunité généralisée, ainsi que des insurrections et des poches d'insécurité résiduelles dans certaines parties du pays. Pour le Coordonnateur résident, bien que la communauté internationale ait axé ses efforts sur la protection, l'insécurité alimentaire et la crise nutritionnelle, il était nécessaire de mobiliser la communauté internationale en faveur de la lutte contre le terrorisme et de la protection des femmes et des enfants. Il a ensuite affirmé avec insistance que l'action humanitaire nécessitait des fonds supplémentaires et a appelé les donateurs qui ont annoncé des contributions lors de la Conférence humanitaire d'Oslo à traduire leurs annonces en espèces sonnantes et trébuchantes. Il a aussi encouragé la participation de donateurs non traditionnels. Le Coordonnateur résident a souligné que la crise alimentaire et nutritionnelle était alarmante : 5,1 millions de personnes avaient besoin d'aide alimentaire, 8,5 millions de personnes avaient besoin d'aide humanitaire, 6,9 millions de personnes étaient concernées par les activités de l'ONU en 2017 et 14 millions de personnes subissaient la crise provoquée par Boko Haram dans les États d'Adamawa, de Borno et de Yobe. Le Coordonnateur résident a affirmé qu'il fallait adopter une stratégie en trois volets pour venir à bout de Boko Haram : mettre en place une action militaire complétée par la recherche de solutions politiques à long terme; répondre aux immenses besoins à court terme et remédier aux causes profondes de la crise.

83. Concernant la coordination avec le Gouvernement nigérian et entre les intervenants humanitaires, le Coordonnateur résident a observé que beaucoup de choses se passaient dans ce domaine. D'une part, le Gouvernement a créé deux organes de coordination : une équipe spéciale interministérielle et le Comité présidentiel pour le nord-est du Nigéria. D'autre part, en ce qui concerne la coordination entre les intervenants humanitaires, le mécanisme de commandement était en place mais nécessitait davantage de coordination intersectorielle. L'équipe de pays des Nations Unies a mis à l'essai une stratégie multisectorielle pour faire face à la crise provoquée par Boko Haram et applique les recommandations formulées à l'issue du Sommet mondial sur l'action humanitaire, tenu en 2016, notamment celle visant à résoudre la fracture entre aide humanitaire et aide au développement. Concernant l'engagement prévisionnel de financement du Gouvernement, le Coordonnateur résident a indiqué que, selon le Ministre des affaires étrangères, le Nigéria avait affecté en 2016 une somme de 2,77 milliards de

dollars au Nord-Est, en particulier pour financer l'effort militaire. Près de 623 millions de dollars avaient été affectés au nord-est du Nigéria dans le budget 2017, le montant destiné à venir à bout de la crise provoquée par Boko Haram atteignant au total (total des budgets de l'État fédéral et des États fédérés) un milliard de dollars.

84. Les organisations humanitaires non gouvernementales ont fait état de difficultés d'enregistrement, d'obtention de visas et d'importation de fournitures humanitaires. La question de l'accès humanitaire dans l'État de Borno a aussi été soulevée. On a émis l'opinion que les escortes militaires mettaient les humanitaires en péril et que les organisations qui souhaitaient en prendre le risque devaient pouvoir être autorisées à acheminer de l'aide sans escorte. On a émis l'opinion qu'une stratégie militaire contre Boko Haram devait s'accompagner d'une stratégie politique et d'une attention portée à la protection des civils. Les organisations non gouvernementales ont insisté sur la nécessité de veiller à ce que le retour de tous les réfugiés et déplacés se fasse de manière volontaire, sûre et digne et qu'il soit conditionné par un ensemble de circonstances favorables minimales.

Réunion avec les représentants du corps diplomatique

85. Les représentants du corps diplomatique ont souligné que la marginalisation du nord du Nigéria, alimentée notamment par le manque de perspectives d'emploi des jeunes, l'absence de services de base et la défiance entre les autorités politiques et religieuses, constituait un terrain propice à la radicalisation. Dans le nord-est du Nigéria, il faut aller au-delà de l'action humanitaire et s'employer à stabiliser et à reconstruire la région. Les représentants ont affirmé avec insistance qu'il fallait adopter une approche intégrée qui ne soit pas limitée au seul bassin du lac Tchad, notant que le Nigéria était l'une des clefs de la situation et méritait toute l'attention du Conseil de sécurité. Ils ont par ailleurs fait remarquer qu'un groupe consultatif composé des pays organisateurs de la Conférence humanitaire d'Oslo et des quatre pays touchés avait été mis sur pied et qu'il importait d'ouvrir ce groupe à d'autres participants. Ils ont averti que la crise qui sévit dans le nord-est du Nigéria et la récession économique qui frappe le pays pouvaient accentuer le mouvement migratoire vers l'Europe. Ils ont également souligné que certaines autorités religieuses prêchaient la violence et l'extrémisme et que le Gouvernement devait prendre le problème à bras-le-corps. Enfin, il a été estimé que certains messages adressés au Gouvernement et à d'autres parties recevraient peut-être un accueil plus favorable s'ils n'émanaient pas de l'Organisation des Nations Unies ou de pays occidentaux.

Réunion avec les organisations de la société civile

86. Lors de leur réunion avec les membres du Conseil de sécurité, les organisations nigérianes de la société civile ont fait savoir qu'elles peinaient à assurer leur financement à long terme. Elles ont souligné qu'il fallait changer d'état d'esprit dans la lutte contre Boko Haram. Le nord-est du Nigéria a le niveau d'instruction des femmes et des filles le plus bas du pays et le taux de mortalité maternelle le plus élevé. Les administrations locales doivent comprendre davantage de femmes, surtout dans le nord-est du pays. Les organisations de la société civile ont déploré que le projet de loi sur l'égalité des sexes présenté à l'Assemblée nationale n'ait pas été adopté. Elles ont mis en lumière les répercussions particulièrement lourdes que la crise provoquée par Boko Haram avait sur les femmes et les filles, notamment sur les femmes enceintes et allaitantes, qui meurent de faim dans les camps de déplacés. Elles ont demandé à ce que plus de femmes soient employées par les agences de sécurité pour protéger les femmes dans ces camps, où certains agents de sécurité et responsables se rendent coupables

d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Elles ont également plaidé pour une plus large participation des femmes aux activités de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de règlement des conflits. Les membres du Conseil de sécurité ont noté qu'il existait des programmes de microfinancement à l'intention des femmes dans le nord-est du Nigéria et des activités d'enseignement non scolaire dans les camps de déplacés. Les représentants des organisations de la société civile ont demandé que les dispositifs traditionnels de réconciliation soient mis en œuvre et qu'on s'attache à réintégrer les repentis de Boko Haram dans leurs communautés. Ils ont indiqué que la prévention de l'extrémisme violent était essentielle et qu'il fallait se concentrer sur les organisations religieuses et tempérer certains discours religieux extrêmes. Enfin, ils se sont dits préoccupés de ce que certains financements destinés au nord-est du Nigéria sont détournés, ajoutant qu'il fallait veiller à ce que les fonds soient utilisés comme prévu, dans la plus grande transparence et dans le respect du principe de responsabilité.

Réunion avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale

87. Les membres du Conseil de sécurité se sont rendus au siège de la CEDEAO, où ils ont rencontré le Vice-Président de la Commission de la CEDEAO et d'autres commissaires, ainsi que le Secrétaire général de la CEEAC. Le Vice-Président de la Commission de la CEDEAO s'est dit inquiet de ce que l'EIL/Daech puisse profiter de la vulnérabilité de la jeune population d'Afrique subsaharienne pour s'implanter dans la région, ajoutant que le problème ne concernait pas uniquement la région du bassin du lac Tchad. Il a estimé qu'il fallait examiner la situation de manière globale. Il a également déclaré que la Commission de la CEDEAO voulait recommander à ses États membres d'adopter une stratégie claire de protection des déplacés, qui permettrait notamment de renforcer la résilience et la sécurité alimentaire de ces personnes, et de mettre en place un fonds humanitaire qui leur serait destiné. Par ailleurs, il a mis en relief les programmes de renforcement des capacités et de formation lancés par la CEDEAO pour donner à ses États membres les moyens de combattre Boko Haram et d'autres menaces terroristes. Il a fait savoir que la CEDEAO et la CEEAC s'emploieraient à élaborer une stratégie commune de lutte contre Boko Haram et attendaient les directives de leurs États membres pour organiser un sommet conjoint lors duquel la question serait examinée. Le Secrétaire général de la CEEAC a mis en lumière l'engagement de son organisation dans la crise du bassin du lac Tchad, notamment dans la préparation d'un projet de stratégie sur la lutte contre Boko Haram, en collaboration avec la CEDEAO. Il a indiqué que la CEEAC maintenait des contacts informels avec le G5 Sahel, ajoutant que la CEEAC et la CEDEAO devaient coopérer plus étroitement. Le Vice-Président de la CEDEAO et le Secrétaire général de la CEEAC se sont tous deux félicités de leur coopération avec les organismes des Nations Unies, en particulier avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

C. Observations et principaux enseignements

88. Les membres du Conseil de sécurité ont constaté que la crise du bassin du lac Tchad était l'un des principaux problèmes de sécurité auxquels faisait face le Gouvernement nigérian, en plus de la crise qui sévit dans le delta du Niger et d'autres foyers d'insécurité à travers le pays. Ils ont loué les efforts faits par le Gouvernement pour combattre Boko Haram et parer aux crises du développement et à l'urgence humanitaire dans le nord-est du pays. Ils ont d'ailleurs encouragé les donateurs bilatéraux et multilatéraux à allouer davantage de ressources à la

poursuite de ces efforts. Les membres du Conseil de sécurité ont apprécié l'engagement du Gouvernement à débloquer un milliard de dollars pour le nord-est du Nigéria, et l'ont encouragé à décaisser ces fonds dès que possible. Ils se sont aussi félicités du plan de relance économique et de croissance adopté par le Gouvernement. Par ailleurs, ils ont encouragé le Gouvernement à stimuler l'investissement privé, intérieur comme extérieur, dans le nord-est du pays. À cet égard, ils ont salué l'action menée par le Gouvernement contre la corruption, ainsi que l'adoption d'un code de conduite sur les droits de l'homme pour les forces armées nigérianes, et l'ont invité à publier les résultats de l'enquête sur les événements tragiques survenus le 17 janvier 2017 à Rann (État de Borno).

89. Les membres du Conseil de sécurité ont constaté que les agences humanitaires actives dans le nord-est du Nigéria travaillaient dans des conditions d'insécurité extrêmes. Ils ont demandé au Gouvernement de faire en sorte que l'accès humanitaire ne soit pas entravé, surtout dans les collectivités locales libérées. Ils ont également souligné que toutes les activités de lutte contre le terrorisme devaient être conformes au droit international humanitaire, au droit international des droits de l'homme et au droit des réfugiés. Les membres du Conseil de sécurité ont salué la mise en place, par le Gouvernement, de mécanismes de coordination, à savoir le Comité de coordination interministériel et le Comité présidentiel sur le nord-est du Nigéria. Ils ont aussi affirmé avec insistance que les femmes devaient participer davantage à la prise de décisions et à toutes les activités de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Par ailleurs, ils se sont dits préoccupés par l'ampleur de la violence sexuelle et sexiste, tant dans les camps de déplacés qu'en dehors, surtout à l'égard des femmes et des jeunes filles. Ils ont invité les autorités à prendre des mesures appropriées pour protéger celles-ci.

90. Les membres du Conseil de sécurité se sont félicités de la signature, le 2 mars 2017, d'un Accord tripartite entre le HCR et les Gouvernements nigérian et camerounais, soulignant que tout retour de réfugiés devait se faire sur une base volontaire, dans la dignité, dans de bonnes conditions de sécurité et en coordination avec les agences humanitaires, et devait satisfaire à certaines conditions minimales.

VI. Conclusion

91. Les principales informations communiquées par les gouvernements des pays du bassin du lac Tchad se recoupaient. Ils ont confirmé que Boko Haram représentait toujours une menace, même si le mouvement a été affaibli à la suite des opérations menées par la Force multinationale mixte et leurs armées nationales. Ils ont souligné que les interventions militaires avaient considérablement obéré leurs modestes ressources, déjà mises à mal par la profonde crise financière qui frappe la région. Par conséquent, leur capacité de survenir aux besoins humanitaires et socioéconomiques des populations touchées et de financer le développement est limitée. Tout en se réjouissant des résultats de la Conférence humanitaire d'Oslo et des engagements qui y ont été pris, ils ont invité la communauté internationale à appuyer les efforts nationaux de développement, l'objectif étant d'adopter une approche globale et intégrée pour surmonter la crise. Ils ont aussi mis l'accent sur les conséquences néfastes du trafic d'armes et de drogues et de la traite dans la région. Le Tchad, le Niger et le Nigéria ont déclaré qu'il fallait lutter contre les effets des changements climatiques sur le lac Tchad et soutenir l'action menée par la Commission du bassin du lac Tchad pour donner une seconde vie au lac, qui joue un rôle important dans l'économie locale.

92. Les agences humanitaires ont souligné qu'elles ne disposaient pas de ressources suffisantes pour satisfaire les besoins croissants, ajoutant qu'à ce jour le

plan d'aide humanitaire de 2017, d'un montant de 1,5 milliard de dollars pour toute la région, n'était financé qu'à hauteur de 1,8 %. Elles ont également insisté sur le fait qu'elles avaient du mal à bénéficier d'escortes militaires dans les zones difficiles d'accès. Les équipes de pays des Nations Unies de chacun des quatre pays ont fait savoir que les activités de relèvement rapide et de développement devaient être renforcées pour être efficaces et avoir un effet sur les causes profondes de la crise.

Annexe I

Composition de la mission du Conseil de sécurité dans la région du bassin du lac Tchad (Cameroun, Tchad, Niger et Nigéria)

M. l'Ambassadeur René Ernesto Fernández Revollo [Bolivie (État plurinational de)]

M. Shen Bo (Chine)

M. l'Ambassadeur Amr Abdellatif Aboulatta (Égypte)

M. l'Ambassadeur Tekeda Alemu (Éthiopie)

M. l'Ambassadeur François Delattre (France)

M. Alexis Lamek (France)

M. l'Ambassadeur Inigo Lambertini (Italie)

M. l'Ambassadeur Yoshifumi Okamura (Japon)

M. l'Ambassadeur Kairat Umarov (Kazakhstan)

M. l'Ambassadeur Fodé Seck (Sénégal)

M. l'Ambassadeur Carl Orrenius Skau (Suède)

M. Yuriy Vitrenko (Ukraine)

M. l'Ambassadeur Matthew Rycroft (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

M^{me} l'Ambassadrice Michele Sison (États-Unis d'Amérique)

M. l'Ambassadeur Luis Homero Bermúdez Álvarez (Uruguay)

Note : La Fédération de Russie était représentée par ses ambassades au Cameroun, au Niger et au Tchad.

Annexe II

Mandat de la mission du Conseil de sécurité dans le bassin du lac Tchad

1. Comme suite aux déclarations du Président du Conseil de sécurité des 19 janvier 2015 (S/PRST/2015/4), 28 juillet 2015 (S/PRST/2015/14), 13 mai 2016 (S/PRST/2016/7) et 20 janvier 2017 (S/PRST/2017/2) et aux lettres datées du 29 décembre 2016 (S/2016/1129) et du 21 juillet 2015 (S/2015/555), adressées au Secrétaire général par le Président, le Conseil de sécurité effectuera une mission dans les pays du bassin du lac Tchad (Cameroun, Niger, Nigéria et Tchad).

2. Le mandat de la mission est le suivant :

Situation en matière de sécurité

a) Évaluer la situation en matière de sécurité dans les pays de la région du bassin du lac Tchad, à savoir le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad, en particulier la menace que représentent les groupes terroristes Boko Haram et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daesh), et ses répercussions potentielles sur l'ensemble de la région;

b) Saluer les efforts déployés par les gouvernements de la région, notamment par l'intermédiaire de la Force multinationale mixte, et les progrès accomplis dans la lutte contre Boko Haram; encourager les États Membres qui participent à la Force multinationale mixte à renforcer encore la coopération et la coordination militaires dans la région, en faisant fond sur les conclusions du deuxième Sommet régional sur la sécurité dans le bassin du lac Tchad, tenu en mai 2016, et particulièrement à consolider les succès militaires, à resserrer la coopération et les liens de confiance avec la population civile, à refuser de donner refuge à l'ensemble des factions de Boko Haram et à entraver leurs relations avec d'autres groupes terroristes transnationaux et transrégionaux; souligner que de telles mesures permettent l'accès humanitaire et facilitent le rétablissement de l'autorité de l'État et l'état de droit dans les zones libérées;

c) Entendre les exposés des gouvernements de la région sur leur évaluation de l'efficacité des mesures prises pour lutter contre ces menaces, sur les stratégies qu'ils ont mises en place et sur les problèmes qu'ils prévoient de rencontrer ainsi que sur leurs recommandations en vue d'un nouveau renforcement; encourager la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, en coordination avec l'Union africaine, à intensifier leurs efforts conjoints pour combattre la menace que représente Boko Haram et adopter une stratégie commune visant à s'attaquer aux causes du conflit; souligner que les États Membres de la région du bassin du lac Tchad doivent compléter les opérations militaires et les opérations de sécurité régionales contre Boko Haram et l'EIIL par une action nationale et régionale menée avec le concours des partenaires bilatéraux et des organisations multilatérales;

d) Faire part des vives inquiétudes suscitées par la persistance des attaques mortelles perpétrées par Boko Haram et l'EIIL, dont les plus récentes qui ont eu lieu dans l'État de Borno et visé des civils, le 28 janvier, et l'armée nigériane, le 25 janvier;

e) Insister sur la nécessité de renforcer la protection des civils, en particulier les personnes déplacées, et de mettre fin à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les camps de déplacés; souligner que les auteurs de toutes les

violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme et des atteintes à ces droits doivent répondre de leurs actes et être traduits en justice;

f) Être conscient que les femmes et les filles sont des cibles privilégiées de Boko Haram et de l'EIIL et se réjouir de l'évasion ainsi que de la libération récente de 23 filles enlevées par Boko Haram à Chibok en 2014; encourager la poursuite des efforts déployés pour libérer les 197 filles toujours captives ainsi que toutes celles qui ont été enlevées par Boko Haram au cours du conflit; appeler tous les agents étatiques et non étatiques tant à prévenir qu'à mettre fin à l'enlèvement d'enfants, à leur recrutement et à leur utilisation, ainsi qu'à leur détention, en violation du droit international; souligner qu'il importe que les autorités fournissent aux survivants d'enlèvements et de sévices sexuels un accès rapide à des services appropriés et permettent leur réintégration au sein de la communauté, en vue de prévenir la stigmatisation des anciens détenus ou de leurs enfants, et de les protéger de la persécution ou des pratiques d'autojustice; s'assurer que des efforts sont faits pour répondre aux signalements d'exploitation et d'atteintes sexuelles dont sont victimes les femmes dans les camps de déplacés;

g) Souligner que les forces gouvernementales et la Force mixte civile doivent combattre le terrorisme par des mesures conformes aux obligations que leur impose le droit international, notamment le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire; saluer la Déclaration d'action d'Abuja de juin 2016 et se renseigner sur sa mise en œuvre; faire part de ses regrets quant aux événements tragiques survenus le 17 janvier à Rann, dans le nord-est du Nigéria, qui ont fait de nombreuses victimes parmi les civils, y compris des travailleurs humanitaires, et demander instamment de prendre de toute urgence des mesures qui s'imposent pour renforcer la protection des civils, notamment par la mise en place de mesures liées aux conclusions de l'enquête menée par les autorités nigérianes; saluer la promptitude du Gouvernement nigérian à réclamer une enquête sur les cas de sévices sexuels et l'exploitation que subissent les personnes déplacées dans les camps, et demander des renseignements sur les résultats et les étapes ultérieures pour y faire face;

h) Souligner la nécessité d'augmenter le nombre de femmes dans la police et l'armée afin d'améliorer leur accès à l'information et leur protection, de même que celui des jeunes filles, notamment au regard de l'utilisation accrue de kamikazes féminins;

i) S'attaquer aux liens existant entre les activités terroristes dans la région, la criminalité transnationale organisée et toute autre forme de trafic;

j) Entendre les exposés des gouvernements de la région sur les mesures prises quant à la prévention des conflits, avec le soutien du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, et insister sur l'appui du Conseil de sécurité en ce sens.

Situation humanitaire

k) Se déclarer de nouveau gravement préoccupé par la situation humanitaire désastreuse qui sévit dans la région du bassin du lac Tchad, se féliciter des rapports récents présentés par les organismes des Nations Unies chargés de l'humanitaire concernant l'amélioration de l'accès à l'aide et de son acheminement aux populations touchées, et exhorter les gouvernements de la région à continuer de faciliter l'accès humanitaire (notamment du point de vue des procédures bureaucratiques et administratives) aux organisations, et promouvoir la collaboration avec les partenaires de l'ONU dans le but de développer et de mettre en œuvre des solutions viables et durables pour l'acheminement de l'aide,

notamment par une plus grande efficacité des mécanismes de coordination entre les sphères civile et militaire;

l) Recevoir des informations mises à jour et entendre les exposés des acteurs gouvernementaux et humanitaires sur la conjoncture en termes de sécurité alimentaire dans la région, en mettant l'accent sur les zones les plus durement frappées et sur des propositions de mesures que les gouvernements, appuyés par la communauté internationale, pourraient prendre à court et à moyen terme en vue d'améliorer la situation;

m) Rencontrer les personnes déplacées et identifier les zones devant bénéficier du soutien et de la mobilisation internationale quant à l'aide humanitaire, au relèvement rapide ainsi qu'au développement et à la protection des droits de l'homme; prier instamment les gouvernements de la région, les donateurs et les organisations internationales non gouvernementales compétentes d'intensifier de toute urgence leurs efforts dans la région et de veiller à collaborer étroitement, notamment en favorisant et en permettant un accès sécurisé aux populations dans le besoin, en améliorant les conditions de vie dans les communautés d'accueil, en améliorant sur la sécurité alimentaire et en augmentant les possibilités de subsistance;

n) Entendre les exposés des équipes de pays des Nations Unies et des représentants des organisations humanitaires sur leur contribution à une action internationale coordonnée pour répondre à la situation d'urgence et permettre un relèvement rapide, en renforçant les synergies entre les acteurs de l'aide humanitaire et du développement pour promouvoir des solutions durables, afin d'appuyer les gouvernements de la région et encourager un encadrement solide de la part des organismes des Nations Unies présents sur le terrain grâce à une coordination transfrontalière, à des capacités renforcées et à l'élaboration de plans prioritaires pluriannuels fondés sur des programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes;

o) Entendre les exposés sur les mouvements de population en cours, y compris les déplacements et les retours liés au conflit impliquant Boko Haram et l'EIIL, et exhorter les autorités à respecter le principe du non-refoulement et à veiller à ce que tout retour, qu'il soit transfrontalier ou interne, soit volontaire, sécurisé et effectué dans la dignité; encourager les Gouvernements du Nigéria et du Cameroun, en coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à finaliser un accord tripartite renforçant un engagement à respecter ces principes;

Causes profondes

p) Souligner l'importance cruciale d'une démarche globale visant à remédier aux causes profondes du conflit et à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant déboucher sur le terrorisme, ce qui comprend des efforts accrus pour améliorer la gouvernance, soutenir la croissance économique et encourager l'éducation dans les régions touchées, notamment auprès des jeunes, en coopération avec les chefs religieux et autres responsables;

q) Souligner que les gouvernements de la région doivent, avec l'aide de leurs partenaires, renforcer l'état de droit et intensifier leurs efforts pour lutter contre la corruption, faciliter le travail de stabilisation, la reconstruction et le développement, garantir la transition vers une justice et une sécurité assurée par le secteur civil, prévenir la fourniture d'armes à des groupes armés, ainsi que toute autre forme de trafic, protéger les droits de l'homme et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

r) Entendre les exposés des gouvernements de la région et des équipes de pays des Nations Unies sur les conséquences liées aux changements climatiques et écologiques, notamment la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, sur la situation humanitaire et la situation en matière de sécurité et sur les perspectives de stabilité et de développement à long terme dans la région, ainsi que leur rôle dans l'exacerbation des causes traditionnelles du conflit;

s) Évaluer et promouvoir la contribution de la société civile dans la région, en particulier les organisations de jeunes et de femmes, à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'aux efforts humanitaires, évaluer l'efficacité des partenariats entre les gouvernements de la région et la société civile dans ces zones, et interagir avec la société civile, notamment les organisations de femmes, sur le terrain;

t) Encourager les gouvernements concernés de la région à collaborer avec les entités des Nations Unies chargées de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel afin de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et des conflits dans la région.

Participation des femmes

u) Affirmer le rôle essentiel des femmes, notamment des femmes de la société civile, dans la prévention et le règlement des conflits, la consolidation de la paix et le travail de déradicalisation; demander une mise à jour des efforts déployés par les gouvernements pour qu'une participation pleine et égale des femmes existe à tous les niveaux décisionnels des institutions et des mécanismes nationaux de prévention et de règlement des conflits, et encourager les gouvernements de la région et les organismes du système des Nations Unies sur le terrain à veiller à la participation et à l'autorité des femmes et des organisations de femmes dans l'élaboration de stratégies pour lutter contre Boko Haram et l'EIIL, stabiliser la région et permettre la reconstruction et le relèvement;

Désarmement, démobilisation, réintégration et déradicalisation

v) Encourager les gouvernements de la région à élaborer une démarche commune pour faire face au problème des défections et de la détention des combattants de Boko Haram, axée notamment sur des stratégies en matière de poursuite, de réadaptation et de réintégration et sur le transfert des détenus dans les pays touchés, en tenant compte de la nécessité d'une procédure régulière, menée dans la transparence et le respect des dispositions applicables du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire; souligner la nécessité d'accorder une attention particulière au traitement et à la réintégration des femmes et des enfants associés à ce groupe terroriste, notamment par une remise rapide des enfants aux organismes appropriés; appeler les gouvernements de la région à donner aux acteurs de la protection l'accès à tous les centres de détention dans lesquels se trouvent des enfants afin de répondre à leurs besoins en matière de bien-être et de protection;

w) Souligner l'importance du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des personnes associées à Boko Haram dans ces régions, notamment les transfuges et les détenus, ainsi que des membres de la Force mixte civile et d'autres groupes locaux d'autodéfense et de sécurité, en tenant compte des besoins spécifiques des enfants et des femmes en matière de protection, comme élément essentiel à la transition du conflit vers le développement, permettre la réconciliation entre communautés et la réintégration dans celles-ci et garantir le succès des efforts de stabilisation à l'issue des conflits, et encourager les gouvernements de la région à investir dans des mécanismes d'identification et de classement en catégories

pertinentes des personnes associées à Boko Haram, notamment les anciens facilitateurs, les combattants et commandants, les personnes à charge, les personnes déplacées, les détenus et les autres groupes concernés, afin de faciliter les étapes ultérieures du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et des autres processus pertinents;

x) Examiner le programme de réintégration mis en place par les autorités au Niger, qui comprend la mise en place de camps dédiés aux anciens militants, tout en maintenant un équilibre dans la priorité accordée à la lutte contre l'impunité et aux efforts de sensibilisation auprès des communautés, et encourager l'ensemble des gouvernements de la région à commencer à préparer activement les communautés au retour des personnes associées à Boko Haram, le nombre de déserteurs et de rapatriés continuant de croître dans la région.
